



PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le mercredi 30 avril 2025 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer Monsieur Laurent Portelli, secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Laurent Portelli est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, M. Alain Brunetti, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, M. Alain Junguené, Mme Annabel Beccatini-Gesrel, M. Christophe Bosio, M. Gilles Ugolini, M. Laurent Portelli, Mme Sophie Bournot, Mme Marion Troyat, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafoux, M. Jean-Marie Fort, Mme Isabelle Martello, M. Didier Razafindralambo, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : /

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Portelli

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 28

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Education

- 1 - Création de places supplémentaires en crèche et fusion des établissements
- 2 - Mise en place de mesures de responsabilisation au sein des services municipaux avec l'Education Nationale

Aménagement / logement

- 3 - Extension du cimetière
- 4 - Rénovation du foyer de la Cité du Soleil - Lancement des études de programmation et de financement
- 5 - Rénovation de la salle de quartier de La Plana - Lancement des études de programmation et de financement
- 6 - Avis de la commune - Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 7 - Garantie d'emprunt pour la société ERILIA

Foncier

- 8 - Bilan des opérations foncières pour l'année 2024

Ressources Humaines

- 9 - Revalorisation de la participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation pour les agents communaux
- 10 - Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des écoles de La Trinité

Sécurité

- 11 - Mise à jour de la convention de mise à disposition de policiers municipaux

DECISIONS MUNICIPALES

DM N°01-25 : DETR 2025 – demande de subvention pour l'extension du cimetière au titre de la catégorie 5 « aménagement de villages dont voirie »

DM N°02-25 : DETR 2025 – demande de subvention pour l'équipement et le mobilier de la salle culturelle La Stella au titre de la catégorie 6 « sport, loisirs et culture »

DM N°03-25 ABROGEE PAR DM N°05-25 : Demande de subvention Tranche 2 de la rénovation énergétique école Lepeltier et de sécurisation des accès auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'abord » 2025 et de l'Etat au titre du SDIL 2025

DM N°04-25 : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (TE) d'un montant de 600 000 € auprès de la caisse des dépôt et consignations pour le financement de la rénovation de l'école Lepeltier à La Trinité

DM N°05-25 : Demande de subvention Tranche 2 de la rénovation énergétique de l'école Lepeltier et sécurisation des accès auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » 2025 et de l'Etat au titre de la DSIL 2025

DM N°06-25 : rapportée par la DM N°11-25 - Demande de subvention FIPD – Région sûre – extension du dispositif de vidéoprotection – 3^{ème} tranche

DM N°07-25 : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (TE) d'un montant total de 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des projets écologiques : Prévention des inondations

DM N°08-25 : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (TE) d'un montant total de 450 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des projets écologiques : Prévention des inondations

DM N°09-25 : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (TE) d'un montant total de 450 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des projets écologiques : Energie

DM N°10-25 : Réalisation d'un contrat de prêt PRU AM d'un montant total de 1 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de la salle de spectacles

DM N°11-25 : Rapporte la DM N°06-25 - Demande de subvention FIPD – Région sûre – extension du dispositif de vidéoprotection – 3^{ème} tranche et adoptant le nouveau plan de financement prévisionnel

XXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs, je salue l'assistance présente dans la salle du conseil municipal et je remercie ces valeureux citoyens d'être présents, alors même que d'autres sont derrière leur écran dans le cadre de la retransmission en direct que nous avons voulue et qui est désormais systématique à chaque conseil municipal. Je vous propose d'ouvrir la séance et je passe la parole à monsieur le secrétaire de séance pour qu'il procède à l'appel. Vous avez la parole monsieur Portelli.

Monsieur Laurent Portelli est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Portelli :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous, bonsoir aux Trinitaires et à mes collègues du conseil municipal. Donc, je vais procéder à l'appel.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur Portelli :

Je constate que le quorum est atteint monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Parfait. Nous pouvons donc, régulièrement délibérer. Avant de procéder à l'étude des délibérations, je voulais que nous ayons une pensée en soutien à Didier David, mon deuxième Adjoint en charge de la sécurité qui vient de perdre sa maman. Et par ailleurs, nous avons appris la disparition du docteur Borja. Nombreux sont les Trinitaires qui se souviennent de son engagement inlassable au service de la santé des familles trinitaires. Il avait je crois, débuté son engagement de médecin à La Trinité en 1968. Il a rendu son dernier souffle il y a quelques jours. Les obsèques se tiendront dans la plus stricte intimité, mais je voulais partager avec vous cette triste nouvelle et je vous propose en sa mémoire, en la mémoire de tous les Trinitaires qui nous ont quittés que nous observions une minute de silence.

XXXXXXXXXX

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 06 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire :

J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 6 février 2025. Y a-t-il des observations ? Madame Martello vous avez la parole.

Madame Martello :

Merci. Bonsoir à l'Assemblée, bonsoir aux Trinitaires qui nous regardent. Alors, nous allons voter contre le PV. Mais je voulais évoquer les décisions municipales que vous soumettez à ce conseil municipal, comme à d'autres conseils municipaux, afin d'en informer les Trinitaires et sans entrer dans les aspects techniques liés

aux demandes de subvention, nous constatons une fois de plus que vous sollicitez des emprunts à hauteur de 3 millions d'euros pour une durée de 40 ans. Donc cela semble sans fin. Cela a commencé en début de mandat et régulièrement vous faites des demandes d'emprunt. Alors, évidemment je sais ce que vous allez faire, vous allez reprendre les litanies sur le mandat précédent, etc, mais voilà, moi, les Trinitaires en ont assez. Le racket fiscal que vous opérez, ils n'en peuvent plus, les emprunts donc, voilà, c'est ce que nous voulions vous dire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien, madame Martello, je vous répondrais simplement par des chiffres très simples. Lorsque nous avons récupéré la ville en 2020, l'encours de la dette s'élevait à 20 millions d'euros. Aujourd'hui, l'encours de la dette est à 13 millions d'euros et à la fin de ce mandat lorsque nous aurons livré la Stella, salle de spectacles et de festivités que les Trinitaires attendaient et sur laquelle nous nous étions engagés lorsque nous aurons, comme nous l'avons déjà fait, rénové l'ensemble de nos écoles et des bâtiments communaux en multipliant par 10 l'investissement dans les écoles qui sont la priorité que nous avons voulu nous donner, eh bien nous friserons un endettement de 17 millions d'euros qui restera très nettement inférieur à celui que vous avez laissé de 20 millions d'euros. Donc, je crois que vous n'avez pas de leçon à donner, les Trinitaires sont là pour constater que dans la période précédente où tout était laissé à l'abandon, eh bien vous aviez laissé un endettement considérable et nous étions dans le réseau d'alerte des communes à la situation financière la plus dégradée de France. Désormais, après tous les engagements que nous avons tenus, après tous les investissements que nous avons faits, eh bien nous sommes à un endettement qui est inférieur, voilà. Nous étions à l'examen simplement du compte-rendu du précédent conseil. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je le sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 0

03030303030303

Délibération n°1 – Création de places supplémentaires en crèche et fusion des établissements

Monsieur le Maire :

Nous allons passer désormais à l'étude des délibérations. La première délibération concerne l'éducation et parmi les différentes compétences de l'éducation, celle de la petite enfance et puisqu'il s'agit d'augmenter le nombre de places dans notre crèche municipale, je vais donner la parole à madame Sabrina Missud Guillet, conseillère municipale déléguée à ces questions. Vous avez la parole madame la conseillère municipale.

Madame Missud-Guillet :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La commune a récupéré le 1^{er} septembre 2023 la compétence petite enfance et donc, la gestion directe de la crèche. Historiquement, la crèche reposait sur deux établissements distincts qu'il convient de fusionner. Dans cette délibération, il s'agit de créer 7 nouvelles places qui porteront la capacité totale à 73 places, ainsi entre 2021 et 2026 le nombre de places en crèche a progressé de 25 %. Les investissements nécessaires pour la création de ces 7 nouvelles places sont très fortement soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales qui soutient et subventionne ce projet. Ces investissements relèvent d'aménagements intérieurs et permettront aussi de climatiser l'établissement. Ces travaux permettront de résoudre durablement et sereinement les fortes chaleurs constatées à l'intérieur de l'établissement.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup madame Missud-Guillet. J'en profite pour vous remercier de votre travail qui est un travail de longue haleine puisqu'aux côtés notamment de la Première Adjointe en charge de l'éducation, vous avez travaillé depuis de nombreuses années pour effectivement améliorer dans ce secteur les conditions d'accueil des enfants dans notre crèche dont nous avons récupéré, comme vous l'avez dit, la compétence municipale et donc, la gestion directe, améliorer les conditions d'accueil, augmenter le nombre de places et donc, finalement augmenter le nombre de familles trinitaires qui peuvent bénéficier d'une situation de garde, d'une

solution de garde en crèche. Et il y a aussi des autres modes de garde qui peuvent être expliqués à toutes les familles et les jeunes parents dans notre relais petite enfance que nous avons installé sur le site de Vira Souleù. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir. Juste uneaparté, je rebondis sur l'intervention de madame Martello. Est-ce que dans le « vous », vous incluez vos amis niçois qui vous ont permis d'être Maire et qui ont géré la commune de 2001 à 2013 concernant l'endettement ?

Monsieur le Maire :

Je ne comprends pas votre question.

Madame Escalier :

Concernant l'endettement, est-ce que vous incluez vos amis niçois qui ont géré la commune de 2001 à 2013 ?

Monsieur le Maire :

Moi je ne parle pas de Nice, je parle de La Trinité.

Madame Escalier :

Moi, je parle de La Trinité bien sûr. Non c'était juste une ..., non, vous ne répondez pas ? D'accord.

Monsieur le Maire :

Je crois que personne n'a compris votre question.

Madame Escalier :

Si, tout le monde a compris.

Monsieur le Maire :

Mais en tout cas, si vous voulez une réponse claire ce dont je me souviens, c'est que vous étiez l'une des adjointes de cette déroute.

Madame Escalier :

Oui, pas de soucis, je prends toute ma part de responsabilité.

Monsieur le Maire :

Vous avez la parole.

Madame Escalier :

Mais voilà, il y en a d'autres autour de vous aussi. Alors la délibération n°1 donc, vous nous proposez de fusionner les deux établissements existants pour gagner 7 places supplémentaires. Donc, la capacité d'accueil revue à la hausse est possible sans l'extension du bâti car vous allez pouvoir comptabiliser des mètres carrés supplémentaires : les couloirs, les espaces de liaison et autres recoins. Être vigilant sur la qualité de l'accueil qui ne doit pas diminuer puisque lorsque vous fusionnez le bâtiment, vous pouvez aussi fusionner le personnel encadrant. 73 berceaux soit 84 enfants par jour, nous passons sur une très grosse crèche. C'est le modèle que toutes les communes essaient de supprimer tant la gestion et les nuisances internes sur le long terme sont intenables pour les enfants et ensuite pour les agents. Il aurait fallu peut-être envisager la création d'un deuxième établissement, mais à moins d'un an du mandat, je pense que ce n'était pas envisageable. En fait, cette augmentation d'agrément met en difficulté l'autre mode d'accueil que sont les assistantes maternelles. Le taux de la natalité nationale est en recul de 17 %, les couples font moins d'enfants et cette situation va perdurer jusqu'en 2030 au moins. Le choix de la crèche étant toujours dans les Alpes-Maritimes le premier choix de garde des familles. Certaines professionnelles de l'accueil individuel qui sont déjà en difficulté n'auront plus ou peu de contrats de travail. Vous évoquez la climatisation du bâtiment, c'est très bien, l'architecte qui a réalisé la crèche avait remporté un prix, il a toujours refusé la pose des blocs-moteurs

à l'extérieur pour ne pas dénaturer son œuvre. Est-ce que vous pourriez nous indiquer où vous allez installer l'ensemble des blocs-moteurs ? Donc, pour les raisons évoquées hors climatisation donc, la qualité de l'accueil, les espaces peu adaptés pour l'accueil du jeune enfant et la mise en difficulté des assistantes maternelles. Nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Bien, je comprends que vous défendez : moins de places en crèche. Donc, c'est votre position, mais elle est difficile à comprendre et à soutenir vis-à-vis des familles trinitaires. Il y a pas une semaine qui se passe sans que je ne reçoive un appel d'une famille trinitaire en attente d'une solution de garde pour ses enfants et je peux vous dire que cette année, grâce au travail de mes collègues, nous arriverons en septembre à combler la quasi-totalité des demandes des familles, justement grâce à cette augmentation de places en crèche. Mais évidemment, tout cela doit s'inscrire dans une trajectoire de long terme. Donc, je ne comprends pas très bien votre position. Apparemment, augmenter le nombre de places en crèche pour vous, ce n'est pas bien. Pour ce qui concerne les assistantes maternelles, bien entendu, nous les accompagnons. Nous avons, je l'ai dit tout à l'heure, créé un Relais Petite Enfance qui n'existait pas à La Trinité, un relais quotidien puisqu'aujourd'hui c'est un service public quotidien et permanent à Vira Souleù, qui a vocation à accueillir non seulement les familles pour tous les conseils relatifs à la petite enfance, mais aussi justement accueillir les assistantes maternelles non pas une fois par semaine ou ponctuellement ou à un endroit où elles devaient s'excuser d'être là parce qu'il était occupé par d'autres activités, mais dans un lieu parfaitement dédié pour lequel nous avons obtenu là aussi des subventions, le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental bref, une politique qui se veut vertueuse. Quand vous dites que nous perdons de la proximité à la crèche et que finalement, nous ferions une crèche d'une taille démesurée, non cela n'est pas vrai et si vous discutez avec les familles des enfants qui sont accueillis dans notre crèche, cela n'est pas ce qu'ils ressentent. Je vais vous donner un exemple qui montre qu'on n'est pas dans une structure qui a perdu sa taille humaine. Il y a quelques semaines, c'était temps de récolter les oranges, vous savez qu'on a planté un grand nombre d'arbres dans la ville, il se trouve que parmi ce grand nombre d'arbres on a planté des orangers et quand nos agents des espaces verts ont cueilli ces oranges qui étaient magnifiques, ils ont dit : « il faudrait bien qu'on en fasse quelque chose, on ne va pas les gaspiller ». Qui en a fait quelque chose ? Le cuisinier de la crèche. Donc, dans notre crèche municipale vous avez le cuisinier qui a pris les oranges municipales qui en a fait de la confiture. Il a travaillé avec les enfants, il a échangé avec les enfants sur cette production et donc, voilà un élément qui montre parmi tant d'autres, que notre crèche est à taille humaine et les familles qui vont à la crèche, elles sont dans une crèche à taille humaine, elles ont le jardin Tagnati immédiatement en contrebas. J'en profite pour saluer avec vous, le travail magnifique qu'ont réalisé aujourd'hui nos agents des espaces verts, qui ont changé la pelouse du jardin Tagnati qui en avait bien besoin depuis de nombreuses années. Rassurez-vous, ils ont installé une pelouse spécialement adaptée au piétinement, moins consommatrice d'eau, avec un arrosage qui sera particulièrement intelligent pour ne pas gaspiller de l'eau. Donc, les familles de la crèche, elles vont au jardin Tagnati, puis parfois elles traversent, elles vont à l'aire de jeux que nous avons créée juste en face donc, nous sommes dans une crèche à taille humaine. Pour répondre à la dernière question que vous posiez concernant l'architecte, effectivement, cette crèche a été construite à l'époque de Jean-Louis Scoffié, nous avons d'ailleurs délibéré pour lui donner son nom puisque c'est l'une des belles réalisations du Maire, Jean-Louis Scoffié et comme vous le savez bien, elle avait obtenu l'équerre d'argent c'est-à-dire une récompense architecturale de grande envergure et donc, évidemment nous sommes extrêmement soucieux du respect de cette œuvre architecturale qui vient d'ailleurs faire écho puisque les architectes y compris de la Stella, raisonnent avec l'ensemble de ces œuvres architecturales dont nous disposons. On peut ajouter à cela l'église, qui est classée aux monuments historiques. Donc, les aménagements dont nous parlons aujourd'hui sont des aménagements intérieurs qui ne viennent en aucun cas perturber l'œuvre architecturale alors c'est toujours pareil c'est les goûts et les couleurs, il y a certains Trinitaires qui aiment moins que d'autres cette crèche. Mais toujours est-il que c'est de cette œuvre architecturale que nous respectons. Par contre, dans l'hypothèse que je souhaite que nous poussions dans l'avenir, à la fois de rénovation de la villa historique Tagnati en lien avec la crèche eh bien, évidemment nous ferons cela en lien avec les architectes qui ont créé cette crèche. Donc, je peux tout à fait vous rassurer. Y a-t-il d'autres observations ? Bien, donc j'ai noté que madame Escalier était contre l'extension de la crèche. Je

soumets au vote. Qui est contre à part madame Escalier ? Personne ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

Délibération n°2 - Mise en place de mesures de responsabilisation au sein des services municipaux avec l'Education Nationale

Monsieur le Maire :

La délibération concerne l'éducation, madame la Première Adjointe en charge de l'éducation et le conventionnement que nous souhaitons opérer avec l'Education Nationale pour des mesures de responsabilisation des collégiens au sein de nos services municipaux . Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Mesdames et messieurs comme nous le répétons à chaque fois, la commune entend soutenir l'Education Nationale et faire de l'éducation une priorité. C'est dans cet esprit que nous avons répondu favorablement à l'Education Nationale pour mettre en place ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans cette priorité. Ce dispositif peut être effectué de deux façons toujours dans le cadre d'un conseil de discipline qui pourrait statuer, pour un collégien qui serait en difficulté, une mesure de responsabilisation peut-être prononcée. La mesure de responsabilisation permet au collégien, bien sûr, sur la base du volontariat avec l'engagement de sa famille, d'être accueilli dans les services municipaux. Ce collégien sera pris en charge par le service jeunesse qui lui fera découvrir les valeurs du travail, de l'intérêt général du service public, le conduira dans les différents services municipaux. L'engagement du jeune est essentiel. Cette mesure peut également être proposée lors d'une exclusion temporaire. Dans le cadre de l'exclusion temporaire, cette mesure est prononcée sur 3 jours. A la fin de son immersion, le collégien fera un bilan de ce qu'il aura appris auprès des services et ce dispositif vise à les responsabiliser et à leur faire découvrir le monde qui les entoure et l'importance de l'engagement citoyen. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Bon, on sait à quel point l'âge du collègue est un âge potentiellement difficile, on sait combien les conseils de discipline se multiplient dans l'ensemble des collèges du pays et évidemment c'est un dispositif souhaité par l'Education Nationale et nous avons voulu nous y joindre parce qu'il y a cette possibilité, évidemment la sanction que décide l'Education Nationale dans le cadre du conseil de discipline, mais aussi la prévention et surtout la capacité pour la collectivité, pour la commune de tendre la main à ces jeunes, peut-être de leur offrir des perspectives, de leur faire mesurer l'intérêt du service public, l'équilibre entre les droits et les devoirs, toutes choses dont notre République a besoin pour pouvoir appliquer fermement ces principes. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo, vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Juste deux petites questions. La première : Est-ce que cela concerne uniquement les collégiens résidants sur La Trinité ? La deuxième : Est-ce qu'il y a eu un accord avec le Département, puisque le collège est une compétence départementale, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Alors c'est une mesure qui ne concerne que les collégiens trinitaires. C'est une mesure volontariste que La Trinité choisit d'adopter. Evidemment, elle est faite pour les familles trinitaires. Donc, dès lors que nous lancerons cette mesure, je recevrai personnellement les familles, les élèves en lien avec l'Education Nationale. Cela n'est pas la même chose que les procédures de rappel à l'ordre, mais il y a quelque chose de formel qui est utile pour mettre un cadre, le cadre utile de l'autorité allié avec cette main tendue que nous évoquions.

Pour ce qui concerne la convention c'est l'Education Nationale qui décide de cette convention et en l'occurrence le Département n'est pas directement impliqué. Le Département, comme vous le savez, a la gestion du collège lui-même, mais là il s'agit d'une convention entre d'une part, l'Education Nationale qui a autorité sur le cursus scolaire de l'enfant et d'autre part, la Commune qui intervient comme autorité, collectivité accueillant ce jeune pour le faire participer, selon les modalités qu'a détaillé la Première Adjointe, à des services publics.

Monsieur Razafindralambo :

Et si je peux me permettre, quid des enfants qui sont scolarisés de Drap, à l'Ariane ou autre, est-ce qu'il y a pas un semblant de discrimination quelque part ? Est-ce qu'on ne peut pas insinuer ce sentiment chez les élèves ?

Monsieur le Maire :

Ce dispositif est ouvert potentiellement à toutes les communes donc, je ne doute pas que d'autres communes répondront. Je crois que le maire de Cannes par exemple a signé comme nous cette convention et a commencé à accueillir des jeunes. Je ne doute pas que mes collègues maires des autres communes, probablement s'inscriront dans la même démarche pour accueillir de la même manière ces jeunes et aider les familles autant que faire se peut, à les remettre dans le droit chemin et surtout à leur donner la capacité de chercher une utilité publique à leur vie tout simplement. Y a-t-il d'autres observations ? Très bien, merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

COCOCOCOCOCO

Délibération n°3 – Extension du cimetière

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 concerne l'extension du cimetière. Chacun sait que notre cimetière est très largement occupé et donc là aussi, nous cherchons à anticiper pour trouver des solutions qui répondent aux besoins des familles trinitaires. C'est donc, évidemment monsieur le deuxième Adjoint qui rapportera cette délibération. Vous avez la parole monsieur David.

Monsieur David :

Merci monsieur le Maire. Aujourd'hui, notre cimetière communal ne nous permet plus de répondre à nos obligations légales, seuls quatre caveaux sont disponibles. Dans l'optique de répondre aux obligations funéraires imposées par la législation et notamment l'inhumation des défunts qui ont un droit de sépulture sur notre commune, il est impératif de procéder à une nouvelle extension afin de faire face aux demandes de concessions et/ou inhumations existantes et à venir. Cette nouvelle extension du cimetière permettra d'accueillir une nouvelle offre de sépultures, tel les caveaux, les tiroirs et un nouvel espace cinéraire, les colombariums. Afin de répondre aux besoins, je vous propose donc mes chers collègues de bien vouloir approuver l'extension du cimetière du centre-ville sous réserve d'un examen hydrogéologique et géologique favorable du terrain, autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les aides et subventions pour le projet d'extension du cimetière, autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Juste une observation que j'ai faite en commission. C'est un regret de ne pas intégrer un parking dans cette extension. Un parking qui pourrait être utilisé en soirée par les riverains qui sont à proximité de la future

extension du cimetière. Donc, peut-être penser à faire mettre quelques places supplémentaires avec un chemin d'accès par exemple, je pense aux résidents de l'Oliveia qui sont juste à côté et qui pourraient le soir bénéficier de places supplémentaires. On manque beaucoup de places sur la Commune donc, ça serait l'occasion d'en créer quelques-unes supplémentaires.

Monsieur le Maire :

Alors, vous savez que les familles qui visitent régulièrement leurs défunts au cimetière ont accès en voiture au cimetière et donc, le problème du stationnement au quotidien n'est pas un énorme problème à cet endroit-là pour cet usage-là. Vous savez aussi que lors des cérémonies funéraires dont une bonne partie se déroule en lien avec la paroisse, la paroisse dispose d'un parking où stationnent des Trinitaires. Vous savez aussi qu'à cet endroit-là, on est quand même assez proche d'autres parkings communaux, notamment ceux des allées Albert Sclavo et puis celui de l'hypermarché qui est légitimement fréquenté par les Trinitaires. Donc, évidemment pour cette extension de cimetière, nous ne serons pas en mesure de prévoir un parking supplémentaire pour le cimetière, ça n'aurait pas de sens pour toutes les raisons que je viens d'évoquer. Par contre, vous savez aussi, parce qu'on l'a déjà évoqué, que nous souhaitons répondre à une demande d'un très grand nombre de Trinitaires pour pouvoir obtenir la construction d'un athanée, d'un reposoir et nous y travaillons. Le projet est même très avancé puisque sur l'emprise que représente l'actuel centre technique municipal qui n'est pas le bâtiment le plus agréable à voir dans le périmètre immédiat de notre église, qui est classée aux monuments historiques eh bien, dans cet endroit-là, nous réfléchissons effectivement à une rationalisation urbanistique agréable qui inclura la création probablement d'un athanée, d'un reposoir. Et je crois que nous viendrons là répondre à un besoin d'intérêt général qui évitera aux Trinitaires de sortir de la commune dans ces moments douloureux et puis surtout qui sera en cohérence totale avec le périmètre qu'on évoque : l'église pour ceux qui y vont, le cimetière et demain je l'espère ce reposoir et ce cimetière étendu. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXX

Délibération n°4 – Rénovation du foyer de la Cité du Soleil - Lancement des études de programmation et de financement

Délibération n°5 – Rénovation de la salle de quartier de La Plana - Lancement des études de programmation et de financement

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 et la délibération n°5 concernent un engagement que nous avons pris et qui est relatif aux deux foyers communaux de la Cité du Soleil et de La Plana, ces foyers communaux qui ont été édifiés il y a plusieurs décennies, j'espère qu'on pourra trouver des chaises pour les citoyens qui nous rejoignent, qu'on vérifie que chacun puisse s'asseoir. Donc je disais, le foyer communal de la Cité du Soleil, le foyer communal de La Plana ont été construits il y a des décennies sous le mandat d'Albert Sclavo. Ils ont rendu un grand nombre de services, mais évidemment ils ont leur âge et ils méritent une rénovation et donc je vais proposer à monsieur Alain Junguené, délégué à la vie associative, de rapporter ces deux délibérations. Vous avez la parole, monsieur le Conseiller municipal.

Monsieur Junguené :

Merci monsieur le Maire. Dans la lignée, je voulais quand même remercier les habitants de la Cité du Soleil et du quartier de La Plana, ainsi que les associations et bénévoles pour leur patience, leur compréhension et leur bienveillance. La municipalité souhaite procéder à la rénovation des salles de quartier de la Cité du Soleil et de La Plana qui constituent des piliers de la vie communale dans ces quartiers. Il est nécessaire de travailler avec les habitants de ces quartiers, à leur vision d'avenir pour ces salles et leur environnement et d'établir

une estimation du coût prévisionnel des travaux qui découleront de cette vision partagée. Les possibilités de financement par le budget communal seront complétées par les subventions sollicitées auprès du Département, de la Région, de l'État ou d'autres partenaires. Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir approuver le principe de la rénovation de ces salles de quartier.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup monsieur le conseiller municipal. J'en profite là aussi pour remercier votre travail au contact de nos associations aux côtés de Alain Brunetti, l'Adjoint au Sport et comme vous le dites, les habitants de ces quartiers et puis les membres de ces associations, le CSL à la Cité du Soleil, l'ALP et puis aussi le Comité de quartier à La Plana qui font vivre depuis des décennies ces salles, ont été patients, bienveillants, ils ont eux-mêmes une préoccupation vis-à-vis de ces salles qui est presque comme si c'était les leurs et il leur est arrivé dans le passé de bricoler telle fenêtre, tel morceau de parquet, pour pouvoir continuer à se réunir, à se rassembler dans ces salles qui ont vécu tant de festivités, tant de bals, tant de lotos, tant de repas ; encore le week-end dernier : la fête de la bière à la Cité du Soleil qui se tenait non pas en octobre, mais en avril. Donc voilà, c'est important que nous nous lancions dans cette démarche et que nous le fassions non pas finalement d'une façon un peu simpliste en disant : « bon, on va raser ces foyers, reconstruire quelque chose immédiatement ». Nous avons souhaité que cela s'inscrive dans une démarche vraiment de concertations qui va commencer avec les habitants de ces quartiers, où à La Plana par exemple, on fasse réfléchir les habitants du quartier à l'aménagement dans les années qui viennent de l'école jusqu'au stade. Vous vous souvenez qu'entre l'école et le stade, il y avait ces terrains naturels magnifiques sur lesquels nos prédécesseurs, vous en souvenez monsieur Junguené, voulaient faire des logements sociaux dans un endroit particulièrement inadapté et où il a fallu la mobilisation des citoyens et celle des élus d'opposition à l'époque, pour empêcher ce projet que nous avons décidé, dès lors que nous avons été élus, de bloquer définitivement. Donc, de l'école jusqu'au stade en passant par ces terrains, comment aménagera-t-on de façon phasée cet espace à La Plana. Et de la même manière, à la Cité du Soleil : de la Galipette, qui est à l'entrée jusqu'au foyer communal de la Cité sachant que ces deux lieux sont reliés par une voie qui est aujourd'hui encore privée ouverte à la circulation publique et où on doit aussi avoir à cœur de préserver la tranquillité des habitants de la Cité du Soleil qui sont le sens même de ce lieu. Voilà, comment est-ce qu'on aménage à terme ces espaces-là ? Donc, c'est vraiment cette réflexion globale que nous voulons avoir et très concrètement, nous allons donc mandater un bureau d'études qui va à la fois avec nous, ouvrir la concertation et puis qui ensuite nous donnera pour toutes les étapes, les modalités techniques et notamment le coût puisqu'évidemment, il nous est souvent arrivé dans des discussions informelles qu'on avait avec les membres des associations du CSL ou de l'ALP de se dire : « voilà, mais finalement est-ce qu'on doit pas bricoler par-ci par-là, etc ». On sait que malheureusement, la réglementation aujourd'hui étant ce qu'elle est, ces deux foyers communaux malheureusement on ne peut plus rien en tirer de particulier. Donc, c'est aussi pour cela que nous avons souhaité que ces deux salles soient réservées désormais aux usages des deux associations de quartier et qu'on ne les prête pas à toutes sortes d'associations, de particuliers, etc. C'est aussi pour cela que nous avons réaménagé des salles en centre-ville : l'Eau-Vive, Vira Souleu pour que les usages plus généraux puissent se faire en centre-ville et où, par contre, dans les foyers communaux eh bien, ce soit réservé aux usages des associations qui le méritent bien parce qu'elles remplissent aussi une responsabilité d'intérêt général. Y a-t-il des observations ? Monsieur Fort vous avez la parole.

Monsieur Fort :

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames, messieurs. Il aurait été plus pertinent de prioriser ce projet en amont, plutôt que de consacrer 100 millions d'euros à une salle des fêtes pharaonique. Nous exprimons également notre souhait de prendre part aux concertations relatives à cette programmation. Ceci vaut, bien évidemment, pour la délibération suivante délibération n°5.

Monsieur le Maire :

Bien, évidemment monsieur Fort, il était tout à fait prévu que les élus d'opposition participent, s'ils le souhaitent, aux concertations que nous allons ouvrir à l'ensemble de la population, aux habitants des quartiers et là aussi, à l'encontre totalement de ce qui se faisait par le passé, effectivement nous avons souhaité créer des instances où chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice au-delà des sensibilités. Nous

avons créé un Conseil Consultatif de la Vie Communale qui a d'ailleurs participé à l'élaboration du cahier des charges de la salle de la Stella. Bon, vous dites qu'elle est pharaonique, qu'elle est trop grande, moi ce que je constate c'est que nous avons, comme nous nous y étions engagés, commandé et nous sommes en train de réaliser une salle modulable qui pourra selon les configurations, accueillir soit 350 personnes, soit 500 personnes, soit 1100 personnes en configuration de concert. Je constate qu'il n'y a pas si longtemps, en début d'année lors des vœux du Maire eh bien, il y avait 600 personnes sous le chapiteau et nous étions, je demande à Jacques Bisch qui s'occupe des commissions de sécurité de se boucher les oreilles parce qu'évidemment, nous étions très au-delà des autorisations de sécurité. Donc, il me semble qu'il peut y avoir 600 personnes pour les vœux du Maire, nous n'aurons pas de mal à remplir La Stella et j'ai parlé de 600 personnes pour les vœux du Maire, mais j'aurais pu parler des centaines et des centaines de personnes, chère Chantal Carrié, qui étaient présentes pour le printemps des poètes, des centaines et des centaines de personnes, chère Marie-Pierre Parini, qui viennent à nos festivités. Donc, je ne suis pas très inquiet sur la capacité que nous aurons de faire vivre La Stella. Si vous, vous considérez que La Stella, une salle raisonnable, ça n'est pas assez bien pour les Trinitaires, eh bien nous, cela n'est pas ce qu'on pense et je ne crois pas que ce soit ce que pensent les Trinitaires parce que cet engagement sur une salle de spectacles et de festivités il était en n°1 de nos engagements et lors des élections municipales où avec mon équipe nous avons été élus au premier tour avec 60 % des voix, nous n'avons pas trompé les citoyens puisque c'était notre engagement n°1 et que je me souviens, dans toutes les réunions de préparation, à chaque fois que nous disions que nous construirons une salle de spectacles et de festivités, c'était cette mesure qui était la plus attendue, la plus applaudie. Donc, vous, vous considérez que ce n'est pas assez bien pour les Trinitaires, nous on considère pas cela et arrêtez de parler des millions d'euros parce que vous ne voulez pas qu'on parle du passé, mais alors arrêtez de vous enfoncer parce que je vous expliquais en début de Conseil que nous on a récupéré une commune endettée à hauteur de 20 millions d'euros où vous n'aviez rien fait. On va à la fin du mandat rendre les clés. A ce moment-là, on verra ce que fera le prochain mandat et si nous serons candidats avec mon équipe, mais en tous les cas à la fin de ce mandat-là, nous, on aura diminué l'endettement et on aura multiplié par 10 l'investissement dans les écoles et bâtiments communaux et on aura construit la Stella avec les prêts dont vous parlez. Si vous, vous ne comprenez pas ce que cela veut dire, les gens, ils comprennent ce que cela veut dire. Vous savez un ménage qui achète un appartement et qui s'endette pour 20 ans, pour 25 ans, pour acheter son appartement, il ne considère pas que cet endettement c'est du mauvais endettement. Par contre, ce qui était du mauvais endettement, c'était les lignes de trésorerie masquées que vous aviez faites, qu'on a récupéré. C'est toutes ces dettes masquées qui nous a fallu solder et que le Directeur des Finances Publiques est venu dans cette salle, solder définitivement, en disant "mais bravo, vous êtes arrivé à vous sortir de cette impasse". Donc cela c'était de la mauvaise dette. Moi honnêtement, je serai à votre place, j'arrêterai de parler des millions de La Stella, etc parce qu'on vous renverra toujours aux faits et tout simplement aux faits, c'est les millions d'ardoises que vous nous aviez laissés et que nous avons dû solder. Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Fort :

La feuilles d'impôts des Trinitaires !

Monsieur le Maire :

La feuille d'impôts des Trinitaires effectivement, heureusement que nous avons mené la bataille que nous avons mené jusqu'au Conseil constitutionnel pour pouvoir ensuite baisser à la mesure de ce que nous pouvions faire, parce que les impôts élevés à La Trinité, chacun sait que cela ne date pas d'hier. Madame Escalier, vous aviez une autre intervention ? Vous avez la parole.

Madame Escalier :

Je voulais toujours savoir si c'était avec vos amis niçois qui ont tenu la commune de 2001 à 2013 ? L'endettement, est-ce que c'est toujours avec vos amis de Nice et certains qui sont dans votre majorité ?

Monsieur le Maire :

Mais de qui vous parlez en fait ?

Madame Escalier :

De vos amis de Nice.

Monsieur le Maire :

Mais de qui vous parlez en fait ? Soyez-claire, on peut se parler.

Madame Escalier :

Des personnes qui géraient la commune de 2001 à 2013.

Monsieur le Maire :

Vous parlez de qui, Jean-Louis Scoffié ?

Madame Escalier :

Et puis son équipe.

Monsieur le Maire :

Jean-Louis Scoffié, c'était un niçois ? Vous parlez de qui ?

Madame Escalier :

D'eux, de l'équipe, vous savez très bien de qui je veux parler.

Monsieur le Maire :

Dites ce que vous voulez dire ! Personne ne comprend rien.

Madame Escalier :

Mais si, monsieur le Maire, ne paraissez pas plus bête que vous ne pouvez l'être.

Monsieur le Maire :

Bon, écoutez, si vous voulez discuter, on discute.

Madame Escalier :

Mais répondez, répondez. Est-ce que vous comptabilisez...

Monsieur le Maire :

Mais de qui vous parlez ?

Madame Escalier :

Ceux qui ont géré la Commune de 2001 à 2013.

Monsieur le Maire :

Vous parlez de Jean-Louis Scoffié ?

Madame Escalier :

Je parle de tous ceux...

Monsieur le Maire :

Paix à son âme s'il vous plait.

Madame Escalier :

Je ne parle pas de Jean-Louis Scoffié.

Monsieur le Maire :

Ah bon ! Pourtant c'était le Maire.

Madame Escalier :

Je parle de tous ceux qui ont géré la Commune de 2001 à 2013.

Monsieur le Maire :

Bon, écoutez personne ne vous comprend. On vous répondra quand vous direz les noms des gens dont vous parlez.

Madame Escalier :

Je comprends que vous soyez gêné aux entournures.

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas gêné, c'est vous qui l'êtes puisque vous faites des sous-entendus.

Madame Escalier :

C'est une bonne chose que les salles de quartiers...

Monsieur le Maire :

Vous mettez en cause la mémoire de Jean-Louis Scoffié.

Madame Escalier :

Non, ce n'est pas Jean-Louis Scoffié. Vous savez très bien, arrêtez un peu votre cinéma. Ce n'est pas parce que vous avez fait venir votre public ce soir que vous devez commencer à nous faire votre cinéma habituel. Donc, vous savez très bien de qui je parle.

Monsieur le Maire :

Ah non, personne n'a compris.

Madame Escalier :

Vous le savez très bien. Bien sûr.

Monsieur le Maire :

Les amis niçois de 2001 à 2013, je ne sais pas de qui vous parlez. De 2001 à 2013, il y avait un Maire qui s'appelait Jean-Louis Scoffié...

Madame Escalier :

Et une administration.

Monsieur le Maire :

Nous n'étions pas de la même sensibilité, mais nous avons appris à nous connaître et à nous respecter...

Madame Escalier :

Et une administration.

Monsieur le Maire :

... donc, si vous voulez trahir sa mémoire...

Madame Escalier :

Ce n'est pas de Jean-Louis Scoffié que je parle.

Monsieur le Maire :

... je vous encourage à vous taire.

Madame Escalier :

Je n'ai pas parlé de Jean-Louis Scoffié.

Monsieur le Maire :

Par contre, si vous parlez d'autres personnes, dites leur nom. Chacun attend.

Madame Escalier :

L'administration et l'équipe qui étaient en place de 2001 à 2013.

Monsieur le Maire :

Bon allez, on passe au vote qui est contre ?

Madame Escalier :

Mais c'est très bien pour les salles de quartiers.

Délibération n°4 – Rénovation du foyer de la Cité du Soleil - Lancement des études de programmation et de financement

Monsieur le Maire :

Alors il y avait deux délibérations donc, je soumetts au vote la délibération n°4. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

oBBoBBoBBoBBoB

Délibération n°5 – Rénovation de la salle de quartier de La Plana - Lancement des études de programmation et de financement

Monsieur le Maire :

La délibération n°5, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. A l'unanimité, allons bon.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

oBBoBBoBBoBBoB

Délibération n°6 – Avis de la commune - Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 concerne l'avis de la commune sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Métropole Nice Côte d'Azur et comme il s'agit d'urbanisme, je vais donner la parole, un peu de silence s'il vous plaît, je vais donner la parole à la Première Adjointe en charge de l'urbanisme. Vous avez la parole madame.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Alors, le PADD est un document socle du projet de territoire de la Métropole pour les 10 et 15 ans à venir. Il développe les grandes orientations stratégiques et politiques du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme et il est le préalable à la révision du PLUM. Le PADD prévoit aujourd'hui de nouvelles thématiques pour répondre aux enjeux de demain : adaptation au changement climatique, environnement, préservation

de l'environnement, du paysage, du cadre de vie. Le document présenté aujourd'hui, a été coconstruit avec l'ensemble des communes concernées et a tenu compte des différentes remarques et amendements présentés par celles-ci. Concernant la commune de La Trinité, nous avons souhaité insister sur différents points, notamment la protection des bâtis et des ouvrages d'art liés au patrimoine culturel, la préservation des vallons, préserver également le poumon vert et la dimension paysagère que constituent les collines et les vallons, renaturer le cœur de ville et l'axe du Laghet sur la commune et bien entendu, requalifier la zone d'activité économique Anatole France avec la mise en œuvre, sur le secteur, d'un espace stratégique de requalification. Pour permettre une poursuite du débat en Conseil métropolitain, nous vous demandons d'émettre un avis sur le PADD. La révision du PLUM en découlera à horizon 2028 avec comme prochaine étape, une seconde phase de concertation publique qui aura lieu courant juillet prochain. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Merci madame la Première Adjointe. Donc évidemment, pour être vraiment précis vis-à-vis des Trinitaires qui, pour certains, attendent beaucoup de cette révision du PLUM parce qu'à tel ou tel endroit, régulièrement on se pose des questions : « est-ce que cette zone va devenir constructible ? Ce terrain que j'ai acquis de mes parents, se disent certains Trinitaires, est-ce qu'il pourra devenir constructible, ou à l'inverse, est-ce que les droits que j'ai perdureront ? » On n'en est pas à ce stade. Le PADD, ce que nous votons aujourd'hui, ce sont simplement les grandes orientations que vient de rappeler la Première Adjointe, c'est-à-dire globalement positionner La Trinité dans ce territoire métropolitain, cette petite ville à taille humaine, cette petite ville à la campagne entre le littoral et puis le moyen et le haut pays avec à la fois la proximité de la 5^{ème} ville de France et en même temps ces paysages naturels exceptionnels, plus de 80 % d'espace naturel madame l'Adjointe à l'environnement, ces oléiculteurs qui nous font honneur dans le monde entier. J'en profite pour saluer à nouveau les médailles que récoltent nos oléiculteurs, que ce soit l'exploitation Lessatini et Laurence Lessatini qui est la présidente du syndicat de l'Olive de Nice, que ce soit l'exploitation Champssoleil et la famille Laquebe qui a pris la suite de la famille Derepas et qui vient d'obtenir après la médaille d'or au concours agricole national au salon de l'agriculture à Paris, qui vient de recueillir la médaille d'argent au concours mondial des huiles d'olive à New York. On se dit "Mais quoi les New-Yorkais ! Ils arrivent à faire la différence entre les huiles d'olive de Nice ?" Eh bien oui, comme il y a des fins goûteurs de vin, il y a des fins goûteurs d'huile d'olive et donc, sans blague, nous avons ici à La Trinité l'excellence absolue de la culture oléicole et nous en sommes fiers. C'est tout cela que nous avons voulu aussi réaffirmer dans le PADD, puisque ce Plan Local d'Urbanisme Métropolitain c'est une compétence métropolitaine, mais bien entendu qui s'écrit sous l'autorité, dans chacune des communes, des maires et je le dis, j'ai l'habitude de le dire pour assumer aussi les choses, tout ce qui sera décidé dans le PLUM de La Trinité ce sont des choses évidemment qui auront été concertées entre nous et la Métropole, rien n'est imposé à la Commune par les services métropolitains en aucun cas. Vous êtes bien placés pour savoir que quand on essaie de nous imposer des choses eh bien, nous nous battons. J'évoquais tout à l'heure le Conseil Constitutionnel où nous avons dans un autre secteur, remporté les choses. Dans un autre ordre d'idée, vous vous souvenez de cette bataille que nous avons menée ensemble grâce à la mobilisation contre le Centre de Rétention Administrative et donc, évidemment nous restons toujours en alerte pour nous battre contre toute chose qu'on voudrait nous imposer. Mais là, en l'occurrence sur les deux points que je viens d'évoquer, la Métropole n'y était pour rien, la Métropole pour nous dans ces dernières années n'a été qu'un outil décisif, qu'un levier pour pouvoir mener à bien un certain nombre de politiques que nous voulons mener. Je pense évidemment à l'embellissement majeur des axes principaux de notre ville, à tout ce que nous faisons pour aménager, embellir la ville que ce soit dans le centre-ville ou les quartiers et aussi à ce que nous regardons pour l'avenir et vous l'avez évoqué madame la Première Adjointe, notamment cette fameuse zone Anatole France qui était à l'arrêt, figée depuis des décennies et dont nous avons obtenu du Préfet et grâce au soutien aussi de la Métropole Nice Côte d'Azur et de son Président. Le statut d'espace stratégique de requalification : c'est-à-dire que cette situation engluée de la zone Anatole France ça va prendre du temps, mais ça va muter progressivement et évidemment l'engagement ferme sur le tramway sera un catalyseur de cette évolution de la zone Anatole France. Sachez que dans les prochains mois, nous lancerons l'enquête publique sur la ligne 5 du tramway. Vous avez peut-être entendu cela, j'ai coprésidé le comité de pilotage sur la ligne 5 du tramway avec mes collègues Maires du territoire et Gaël Nofri qui est en charge des transports. Nous avons acté le lancement de l'enquête publique et probablement que, lors d'un prochain conseil municipal, je soumettrai au vote de ce conseil municipal, l'avis de la commune sur le

lancement de l'enquête publique et de notamment l'avis de l'autorité environnementale qui évidemment est en lien avec cet aménagement de la zone Anatole France. Voilà de quoi il s'agit dans l'adoption de cette délibération du PADD. C'est évidemment une première étape importante de cette révision du PLUM. Y a-t-il des observations ? Madame Martello, vous avez la parole.

Madame Martello :

Merci. Non voilà, je voulais faire quelques observations et je pense que des membres de votre équipe majoritaire ont dû vous en faire aussi parce qu'il y a quand même une logique dans ce qu'on va vous dire. On reprend les trois axes majeurs donc du PADD et le 1^{er} c'est : La Trinité comme territoire remarquable et unique. Alors force est de constater que notre ville apparaît aujourd'hui comme un simple prolongement de Nice sans véritable singularité. Les aménagements récents, les pistes cyclables, les files de voitures interminables, la pollution persistante, les arbres en pot, les constructions démesurées donnent l'impression d'un urbanisme copier-coller sans prise en compte de l'identité locale. Nous avons le sentiment que La Trinité se fonde dans un ensemble urbain sans âme au détriment de son propre caractère. Pour l'axe n°2 : La Trinité comme territoire économique et attractif. D'ailleurs à ce sujet, avez-vous des nouvelles du conseiller municipal en charge des relations pour les entreprises ? On se posait la question. Les Trinitaires nous ont demandé quelles étaient les actions concrètes pour les entreprises et pour dynamiser le tissu économique local ? Quant au 3^{ème} point : La Trinité comme territoire équilibré et solidaire. Bon, eh bien le nouveau plan de circulation a considérablement dégradé la qualité de vie en centre-ville. Les nuisances sonores sont quasi constantes de jour comme de nuit et la pollution s'intensifie, alors plutôt qu'un territoire équilibré, nous observons une fracture territoriale croissante. Les Trinitaires ont le sentiment d'être exclus de leur propre cœur de ville devenu étouffant et méconnaissable. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont des propos que je vous rapporte des Trinitaires. Voilà donc nous, notre avis il est défavorable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien, madame Martello puisque vous avez eu l'amabilité de faire une intervention structurée en trois points, je vous répondrai sur chacun des points. Alors, d'abord sur l'identité de la ville. Bon, là aussi parfois quand on s'exprime de façon polémique, on oublie ce qu'on a dit. Moi je suis allé me pencher sur votre programme de 2020 et je me suis rendu compte, je l'avais oublié, j'avais oublié que vous proposiez de créer des pistes cyclables.

Madame Martello :

Vous cherchez des idées ?

Monsieur le Maire :

Alors ça m'a fait vraiment rigoler parce que vous avez passé pendant l'année douloureuse que nous avons eue...

Madame Martello :

J'ai jamais dit que j'étais contre les pistes cyclables.

Monsieur le Maire :

Je vous ai écouté donc, s'il vous plaît. Vous aurez la parole autant que vous voulez, mais posez votre micro et souffrez de m'écouter. Donc, quand nous avons lancé le projet d'embellissement de réaménagement des axes principaux de la ville, peut-être que vous, vous regrettez l'aspect de la plaine de Gerland d'il y a 4 ans, moi je ne le regrette pas, ni aucun Trinitaire qui se souvienne que ça ressemblait tout simplement à la zone avec des oliviers que vous aviez laissé crever, avec une absence de trottoir, des fils de tous les réseaux qui pendouillaient, qui étaient dangereux, etc. Nous, nous avons obtenu 4 millions d'euros d'argent métropolitain dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement métropolitain et nous avons voulu requalifier la ville et nous avons dit puisqu'effectivement on requalifie l'entrée de ville, on va créer une promenade qui sera à la fois une piste cyclable et puis le long de la piste cyclable, il y aura un endroit où les gens pourront marcher se promener, à vélo, etc. Pendant l'année douloureuse pour nous, parce

qu'évidemment on y a laissé quelques plumes on est lucide contrairement à vous, pendant l'année douloureuse où on a fait ces travaux vous, vous vous gargarisiez de : « la piste cyclable, ça sert à rien, etc. ». Et récemment, l'un de mes amis me dit : "Mais tu te souviens que madame Martello, elle proposait de créer des pistes cyclables ." Je l'avais complètement oublié. Mais alors là pour moi si vous voulez, c'est le symbole d'une « tartufferie ». Je ne sais pas si vous lisez Molière de temps en temps, mais relisez-le parce que Tartuffe c'est un magnifique personnage et qui vous ressemble beaucoup. Une « tartufferie » madame qui vous ressemble.

Madame Martello :

Alors, la « tartufferie » c'est de faire une piste cyclable qui va de Auchan à Mc Donald, c'est ça la « tartufferie » !

Monsieur le Maire :

Continuons.. Ecoutez, tout à l'heure ...

Madame Martello :

Et de faire payer 6 millions d'euros...

Monsieur le Maire :

Vous ne voulez pas que je parle ! Et vous, vous n'écoutez pas le Maire.

Madame Martello :

Eh bien , vous m'insultez !

Monsieur le Maire :

Non, ah non !

Madame Martello :

Ça suffit ! Est-ce que je vous traite de « tarfuffe » moi ?

Monsieur le Maire :

« Tartuffe » ce n'est pas une insulte...

Madame Martello :

Est-ce que je vous demande si vous connaissez Molière ? Taisez-vous, taisez-vous.

Monsieur le Maire :

... c'est un magnifique personnage de la grande littérature française qui est toujours d'une grande modernité et qui s'illustre magnifiquement parfois dans le débat public. Autre exemple de votre tartufferie. Vous êtes là à dire qu'il ne faut pas faire de salle de spectacles. Qu'est-ce que vous aviez fait ? Quand vous étiez en responsabilité, vous aviez inventé un projet complètement « falabraque » à quelques semaines des élections, qui n'a jamais pu voir le jour parce qu'il n'existait même pas tout à fait réellement. Donc, encore un autre exemple parce que vous dites, l'identité de la ville, mais est-ce que c'est moi qui voulais mettre des dizaines et des dizaines de logements sociaux dans les espaces naturels de La Plana ? Est-ce que c'est moi qui voulais rayer de la carte la Villa Mars dans le quartier Sainte-Anne pour mettre des logements sociaux ? Non c'est nous qui avons préempté. Donc, l'identité de la ville c'est nous qui l'avons préservée. Dans le quartier Sainte-Anne, il y avait pas moins de quatre projets qui étaient en attente de logements sociaux que vous aviez validé et que nous avons bloqué pour préserver l'âme de la ville. Donc, foin de tartufferie. Ensuite, vous évoquiez les entreprises. Bon, les entreprises là aussi, vous voulez toujours dénigrer les gens. Moi je vois, je ne dis pas que c'est simple pour le commerce et les entreprises à La Trinité, mais je regarde les faits. Je regarde sur le boulevard Général de Gaulle, je constate que se sont ouverts là, récemment on a inauguré une pizzeria qui a pris la suite d'une autre, il y a des restaurants, « le pavillon bleu », une institution qui vient d'être reprise, des restaurants qui vivent bien à La Trinité. Nous avons une boutique de décoration qui s'est ouverte, nous avons sans doute demain sur la place de la République, une supérette qui va se réouvrir et non pas un truc en

« tralala », mais une enseigne et nous veillerons à ce que ce soit une enseigne qualitative cadrée avec des horaires d'ouverture cadrés, etc. Et puis par ailleurs, nous avons une grande enseigne de produits frais qui a choisi La Trinité pour s'installer et qui n'a pas choisi là aussi, un hangar minable etc., mais qui a choisi d'investir des millions d'euros à La Trinité sur la base d'un projet architectural que nous avons choisi avec eux qui prendra la forme d'une halle à l'ancienne. Nous avons une association d'entrepreneurs qui s'est créée qui s'appelle Cap Trinité, qui s'est créée à La Trinité, qui est particulièrement dynamique. J'ai eu l'honneur de participer avec d'autres, le député était là, tiens d'ailleurs et même madame Meynard, d'assister, elle est contente quand on la cite c'est normal, d'assister il y a quelques jours à l'anniversaire de la magnifique maison Marmorini qui est une entreprise qui perdure à La Trinité depuis plus de 90 ans. Moi, je vois une Trinité qui se développe, qui s'embellit, qui est attractive et effectivement parce que nous essayons d'avoir une vision. La vision que nous avons d'aménagement de la ville, elle est faite aussi pour la rendre plus belle, plus attractive, non seulement pour valoriser le patrimoine des Trinitaires, mais aussi pour la rendre plus attractive et, de ce que je mesure des échanges que je peux avoir avec les entrepreneurs, que ce soit de La Trinité, mais aussi au-delà, le Président de la Chambre de Commerce, tous les membres des grandes institutions entrepreneuriales, ils voient qu'il y a quelque chose qui se passe à La Trinité, tout simplement parce que quand il rentre dans La Trinité, j'évoquais tout à l'heure la plaine de Gerland, avant ils rentraient dans la zone, désormais ils rentrent dans quelque chose qui ressemble. Bon, vous, vous êtes contente de ce que vous aviez fait, c'est-à-dire rien. Nous, on continue de se projeter et quand on se projette, quand on fait, forcément eh bien, on ne fait pas 100 % de contents parce que dans le temps où on fait eh bien, cela crée des nuisances, cela crée des travaux, cela crée des embêtements. Mais les Trinitaires qui soient là depuis très longtemps avec leur famille, enracinés ou que ce soit des jeunes actifs qui viennent s'installer à La Trinité, des travailleurs qui participent de la vie communale etc., je crois qu'ils sont contents de vivre à La Trinité. Peut-être que vous non, mais personne ne vous retient. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Avant vous, La Trinité n'existait pas. Quand même, je tiens à saluer votre capacité à récupérer à votre compte des choses qui ne dépendent pas de vous. Grand Frais, excusez-moi, mais il n'en a rien à faire de Ladislav Polski.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas le sujet.

Madame Escalier :

Mais c'est parce que vous parlez en disant : « On a choisi l'architecture, ... », en fait non, c'est basé sur des plans nationaux qui sont refaits de commune en commune.

Monsieur le Maire :

Vous vous trompez parce que qui a accordé le permis de construire ? Il faut que vous travaillez pour connaître la réglementation.

Madame Escalier :

Bref, ce n'est pas une question de permis.

Monsieur le Maire :

Qui a accordé le permis de construire ?

Madame Escalier :

C'est la métropole. Ce n'est pas une question de permis de construire, vous, vous avez parlé de choisir...

Monsieur le Maire :

Eh bien non. Il faut que vous révisiez vos tablettes si vous ne savez même pas que c'est le Maire qui accorde les permis de construire, si vous pensez que c'est la Métropole, il faut que vous retourniez à l'école.

Madame Escalier :

Oui bien sûr.

Monsieur le Maire :

Allez, allez-y.

Madame Escalier :

Restez respectueux monsieur Polski parce que la dernière fois vous ne l'avez pas été, nous avons un petit contentieux entre nous qui n'a pas encore été réglé.

Monsieur le Maire :

Ah bon, lequel ?

Madame Escalier :

Donc restez respectueux, restez respectueux. Donc, la PADD...

Monsieur le Maire :

Ah je le suis madame, c'est vous qui ne l'êtes pas.

Madame Escalier :

Non, non.

Monsieur le Maire :

C'est vous qui avez cité mon nom en disant qu'on avait rien à faire.

Madame Escalier :

Eh bien oui.

Monsieur le Maire :

Mais moi vous savez, cela ne me vexe pas, simplement, il faut que vous sachiez qui signe les permis de construire voilà et dans une compétence communale que j'ai voulu garder à La Trinité eh bien, les permis de construire sont de la compétence communale.

Madame Escalier :

D'accord, mais ce n'est pas vous qui avez choisi l'architecture de Grand Frais.

Monsieur le Maire :

Et c'est moi qui ai signé et je le dis publiquement.

Madame Escalier :

Ce n'est pas vous.

Monsieur le Maire :

Eh bien, vous demanderez à la direction de Grand Frais, le jour de l'inauguration où vous serez la bienvenue, comment nous avons travaillé ensemble. Continuez.

Madame Escalier :

Bref, allez. La Trinité n'existait pas avant vous. La Trinité n'a jamais existé avant vous. Donc, le PADD c'est un document qui détermine donc les grandes orientations voulues et rattaché au PLUM, reste à définir qui établit ses orientations. Comme d'habitude ce type de concertation est passé presque inaperçu pour le grand public et donc, je déplore le manque d'information hormis celles réglementaires dans la presse locale. Par contre, lorsqu'il s'agit de faire la fête avec les accordéons, les « flonflons », on a des affiches 4/3 dans la commune.

Monsieur le Maire :

Qu'est-ce que vous avez contre l'accordéon ?

Madame Escalier :

Pour les informations d'importance c'est silence. Donc, les objectifs généraux désormais bien ancrés dans la vie du quotidien des Français : la transition écologique, le développement économique et la qualité de vie. Des enjeux clés auxquels il faut répondre rapidement en prenant de bonnes décisions. L'adaptation au changement climatique, la souveraineté alimentaire et l'inclusion sociale. On ne peut être que d'accord avec ces objectifs. Le PADD est conçu pour bénéficier normalement à l'ensemble des 51 communes de la Métropole, mais en y regardant bien, Nice, Saint-Laurent du Var et Cagnes-sur-Mer s'en sortent toujours à très bon compte, là où nous bénéficierons de la renaturation de l'axe du Laghet. Ces orientations vont un peu à l'encontre du bétonnage massif que vous encouragez à commencer par la salle des fêtes qui est un agglomérat de milliers de litres de béton en plein centre-ville, La Stella dont vous projetez un destin métropolitain, ce sont vos paroles, est notifiée dans le PADD de la Métropole pourtant absente du plan de financement. Les Trinitaires vont rembourser des prêts durant 40 ans et ce sont les métropolitains qui vont en profiter. A cela s'ajoute la dizaine de préemptions immobilières réalisées par l'EPF PACA pour le compte de la commune donc, à votre demande, ce qui sous-entend plus de logements, parfois dans des secteurs inadaptés, notamment comme la route de Laghet, ou qui demanderaient des aménagements supplémentaires. Moi je vous dis avec beaucoup de sincérité et pour discuter avec des Trinitaires, autres que dans votre propre cercle d'amis, on n'aime pas La Trinité que vous êtes en train de nous préparer monsieur le Maire. Un point en lien avec le fond de ce projet d'aménagement et de développement durable et je voulais avoir votre avis sur les 23 millions d'euros qui vont rester à charge de la métropole concernant le forum des océans et le bâtiment éphémère pas très développement durable, voilà. Donc, savoir votre position par rapport à cette dette à laquelle nous allons devoir participer.

Monsieur le Maire :

Bien. Sur le forum des océans qui est un forum mondial voulu par notre nation. Le Président de la République qui est accueilli à Nice, je crois que nous tous qui sommes Trinitaires, mais qui sommes du pays niçois, je crois que nous n'aurons pas à rougir de voir des chefs d'Etat du monde entier venir à Nice pour les discussions d'envergure mondiale et au final un traité mondial qui se signera sur les bords de la Méditerranée, mais surtout sur les quais du port de Nice c'est-à-dire au bout du paillon. Je crois qu'on aura à être fier de cela et je crois aussi que tout cela aura des impacts positifs en termes d'attractivité, en termes de développement économique, en termes de création, de richesse, si vous me posez une question sur mon avis personnel. Quant à moi, comme vous le savez, je suis au nom des Trinitaires Vice-Président de la Métropole en charge de la prévention des risques majeurs et évidemment le sujet des océans n'est pas pour rien dans le sujet des risques majeurs. On m'a d'ailleurs demandé d'intervenir dans une conférence autour de la question du risque sismique et du risque des tsunamis et ce sont effectivement des sujets sur lesquels il est important que nous puissions réfléchir. Nous avons tous en tête il y a quelques semaines, cette secousse sismique que nous avons vécue et il faut avoir en tête aussi la réalité des risques qui se posent à nous. Donc, moi je n'interviendrai pas de façon polémique comme vous le faites sur ce sujet du sommet mondial des océans. Je considère que nous tous, nous serons je pense assez fiers de voir le monde entier venir s'émerveiller des rives de notre Méditerranée. Bien, pour revenir au sujet trinitaire, je constate là aussi que vous n'êtes pas à une contradiction près parce qu'il faut que vous choisissiez votre ligne d'attaque, soit vous dites : "On subit tout, on ne décide de rien même pas des permis de construire" ce qui est totalement faux et effectivement, je vous dis avec tout le respect que je vous dois, qu'une élue qui siège à la table de ce conseil municipal, pour moi, parce que quand on a un mandat d'élue on est redevable vis-à-vis des citoyens et pour moi un élu qui siège autour de cette table, il doit savoir que les permis de construire sont accordés par le Maire et pas par la Métropole et si vous ne le savez pas ça m'inquiète. Mais, soit vous choisissiez la ligne d'attaque qui est de dire : « on ne décide rien, on subit tout », soit vous choisissiez la ligne d'attaque que vous venez de choisir à l'instant : « Vous décidez tout, vous préemptez tout, etc. ». Oui, j'ai utilisé le droit de préemption, qui est un droit de préemption que je commande vis-à-vis de la Métropole pour la préemption d'un certain nombre de projets sur un certain nombre d'endroits où si on laissait faire, il se passait n'importe quoi. Et donc, dans différents endroits stratégiques on a dit : « A cet endroit-là, on va préempter parce qu'on empêchera que se fasse un projet de

promoteur complètement désordonné » et donc, on travaille avec l'Etablissement Public Foncier Régional qui porte l'acquisition donc, qui sort l'argent pour acheter sous notre commande, qui le met en attente et qui ensuite travaille avec nous au projet que nous aurons demain. Exemple concret pour que ce soit clair. J'évoquais tout à l'heure le Centre Technique Municipal, le bâtiment des services techniques municipaux. Bon, on l'a fait racheter par l'Etablissement Public Foncier Régional, on le met en attente et puis on construira ce qu'on a dit tout à l'heure et notamment cet athanée. Mais à d'autres endroits, vous voyez dans le périmètre du gymnase par exemple, dans le périmètre du gymnase il y a des terrains très anciens qui appartenaient à des familles trinitaires très enracinées depuis très longtemps, si on avait laissé faire eh bien, il y avait des projets immobiliers désordonnés. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a dit à l'Etablissement Public Foncier Régional : « Ecoutez, on veut préempter et on veut mettre en attente ces terrains-là pour que l'aménagement se fasse de façon harmonieuse ». Autre exemple de préemption : A l'époque de madame Martello et de madame Escalier, quand elles étaient Adjointes eh bien, il y avait un projet de logements sociaux démesuré dans le quartier Saint-Anne, avenue de la Comtesse à la place de la Villa Mars. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a préempté et là on a acheté pour le compte de la commune en allant chercher des subventions, la Villa Mars. Donc, oui j'assume de préempter, c'est-à-dire d'exercer mes pouvoirs que j'exerce au nom des Trinitaires pour réguler effectivement et pour préserver. Donc voilà, globalement c'est ce que je voulais vous dire en réponse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Meynard, vous avez une autre question ? Oui, on vous écoute.

Madame Meynard :

Oui donc, je voulais voir si j'avais bien compris, en utilisant donc votre pouvoir d'expropriation...

Monsieur le Maire :

Non préemption ce n'est pas expropriation.

Madame Meynard :

Oui, non mais c'est ça que je voulais vous dire.

Monsieur le Maire :

Vous savez la différence ?

Madame Meynard :

Oui, oui. Donc en utilisant donc ce pouvoir que vous avez en tant que Maire de préempter, ça veut dire que vous assumez d'exproprier des familles trinitaires de longue date ?

Monsieur le Maire :

Donc, vous ne connaissez pas la différence ?

Madame Meynard :

Si, si, je connais très bien la différence et je ne veux pas avoir de leçons de votre part, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Oui, mais alors ne posez pas des questions qui montrent que vous n'avez pas compris la différence.

Madame Meynard :

Si, si. Donc, au niveau du quartier Chapus, il y a des familles trinitaires...

Monsieur le Maire :

Alors, la différence madame Meynard entre l'expropriation et la préemption, je vais vous l'expliquer...

Madame Meynard :

Non, non

Monsieur le Maire :

...en tout cas l'expliquer aux Trinitaires peut-être parce que vous, bon, alors peu importe.

Madame Meynard :

Vous quoi ? Allez jusqu'au bout de votre réflexion.

Monsieur le Maire :

Manifestement vous n'avez pas compris la différence puisque vous demandez...

Madame Meynard :

Non, mais j'ai très bien compris la différence. Je vous dis juste que sur le quartier Chapus puisque vous en avez parlé, vous avez dit en amont qu'il y a des familles trinitaires de longue date qui sont propriétaires de biens.

Monsieur le Maire :

Nous n'exproprierons personne.

Madame Meynard :

Ah bon, d'accord. A non, c'est l'EFP qui le fera à votre place.

Monsieur le Maire :

La préemption c'est quoi ? Madame Meynard, la préemption donc, comme ça ce sera clair pour vous.

La préemption c'est quelqu'un qui vend et quand une personne vend, la commune a le droit d'user de son droit de préemption, c'est-à-dire de dire : "Je l'achète à la place de la personne qui voulait l'acheter". Et vous le savez peut-être, la personne qui vend a le droit de retirer son bien de la vente si elle ne souhaite pas que ce soit la commune qui l'achète. Donc, là où nous avons préempté c'est que, non seulement les gens vendaient, mais qu'en plus ils ont accepté finalement de ne pas le vendre à un privé souvent à un promoteur, mais de le vendre à la commune parce que s'ils ne l'avaient pas souhaité, ils l'auraient retiré de la vente. Donc, puisque vous évoquez le sujet du quartier Chapus, parce que je sais, enfin j'ai eu des échos d'inquiétude dans ce quartier qui n'est pas loin de celui où j'habite et où vous habitez donc, je sais les questions qui ont pu se poser. Nous n'exproprierons personne donc, dites-le bien. Je sais que vous êtes honnête intellectuellement donc, vous pourrez le dire à vos voisins et à toutes les personnes qui pourraient s'inquiéter, vous pourrez dire que nous n'exproprierons personne, voilà. En revanche, partout où se présenteront des situations où des terrains se vendent et où les appétits de promoteurs immobiliers amèneraient à un aménagement démesuré eh bien, nous nous y opposerons. Je vais vous prendre un exemple où nous n'avons pas préempté et au contraire parce que nous étions contents et même nous avons incité les promoteurs qui défilaient à dire : « Regardez un peu cet endroit-là ». L'ancienne station-service Cornia, ancienne station désaffectée pendant plus de 20 ans, venue à l'entrée de ville. Eh bien, quand un promoteur immobilier est venu acheter, nous, nous n'avons pas préempté, on a applaudi des deux mains parce qu'on s'est dit qu'à la place de cette station-service désaffectée, il va y avoir un immeuble. Et donc, le promoteur est venu avec l'architecte, alors ça ne plaira pas peut-être à madame Escalier qu'on puisse avoir un regard appuyé sur les permis de construire, mais c'est comme ça que ça se passe vous le saurez peut-être, nous avons reçu le promoteur et nous avons dit : « Voilà, nous voulons un immeuble à taille humaine, nous voulons un immeuble qui respecte les codes de l'architecture niçoise avec des éléments de façade rouge avec des volets verts qui ramènent aux éléments du patrimoine niçois », on veut que ce soit qualitatif pour qu'on rentre dans la ville non pas comme malheureusement cela a été le cas par le passé avec des choix architecturaux discutables, mais avec des choses qui viennent mettre de l'harmonie. Et donc là, on était content et ces appartements se sont vendus alors avec un tiers de logements sociaux comme c'est la règle, mais pour ce qui concerne les logements libres, ils se sont vendus à un prix significatif 5 000 € du mètre carré. Vous vous rendez compte à La Trinité, comme vous dites, qu'elle est en train de devenir minable, etc., bon il n'y a que vous qui le voyez. Le prix de l'immobilier ne cesse d'augmenter c'est quand même bizarre. Est-ce que vous ne croyez pas peut-être que c'est parce que La Trinité monte en gamme et est requalifiée. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? S'il n'y

en a pas... vous dites qu'il y a une pénurie de logements, mais vous ne voulez pas qu'on en construise, là aussi, excusez de ces contradictions. Je soumetts donc l'avis de la commune sur le PADD tout en signalant que monsieur Bonnafox et monsieur Poulet ne prennent pas part au vote. Je soumetts cet avis de la commune au voix. Donc, je propose un avis favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 25 Contre : 6 Abstention : 0

Messieurs Poulet et Bonnafox intéressés à l'affaire, ne donnent aucun avis

OOOOOOOO

Délibération n°7 - Garantie d'emprunt pour la société ERILIA

Monsieur le Maire :

La délibération n°7 concerne la garantie d'emprunt pour la société Erilia, justement qui concerne la construction de logement sur la route de Laghet au hameau de Baccia Donna et je donne la parole à monsieur Jean-Paul Genieys, Adjoint aux finances. Vous avez la parole.

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Chers et chères collègues, bonsoir. La délibération présente a pour objet donc, la garantie d'emprunt accordée à la société Erilia. La société Erilia termine la construction d'un programme de logements route de Laghet au hameau de Baccia Donna, programme qui avait démarré en 2016, c'est la 3^{ème} et dernière tranche. Cette dernière tranche est dénommée Villa Victor la garantie d'emprunt accordée permettra à la commune d'être réservataire de huit logements sociaux, la Métropole Nice Côte d'Azur mettant également ces deux logements réservataires à la disposition de la ville de La Trinité et c'est donc cette garantie d'emprunt que je vous propose de bien vouloir accorder.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Ce que vous venez de dire est très important et doit vraiment être porté à la connaissance, comme vous venez de le faire, des Trinitaires. Avec que les logements sociaux, on se dit toujours qu'il faut, pour pouvoir préserver les équilibres sociologiques de notre ville, effectivement avoir un bon équilibre entre les logements libres et les logements sociaux et puis, il faut pouvoir aussi avoir une vision sur les attributions de ces logements sociaux, c'est ce qu'on appelle les réservations. Et donc, quand nous accordons notre garantie d'emprunt pour ces programmes, en contrepartie nous obtenons une réservation, c'est-à-dire que c'est la commune qui pourra sur huit logements, décider, alors non pas à la tête du client bien entendu, sur la base de critères qui sont objectifs, transparents, justes. Mais nous avons une vision du coup, des familles que nous connaissons que nous pouvons accompagner et que nous pourrions positionner dans cette réservation. Et le point très important aussi que vous avez évoqué, c'est que la Métropole, qui elle aussi dispose de logements dont elle est réservataire, fait le choix de nous les mettre à disposition. Parfois on entend : « La Métropole veut vous imposer ci, veut vous imposer ça, etc. », c'est l'inverse, c'est-à-dire que nous avons obtenu nous tous, les Maires, que la Métropole mette à disposition les logements dont elle est réservataire pour que nous puissions sur la base de l'expertise de notre CCAS puisque nous avons un pôle logement au CCAS qui connaît les dossiers, qui les analyse, qui reçoit les gens, qui reçoit les familles, voilà et donc, nous avons cette possibilité de disposer de la réservation des logements de la Métropole donc, ceux de la Commune, plus ceux de la Métropole ce qui nous donne une capacité de réservation extrêmement significative et c'est important . Y a-t-il des observations ? Bien s'il n'y en a pas, je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 6

OOOOOOOO

Délibération n°8 - Bilan des opérations foncières pour l'année 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n° 9 concerne les ressources humaines, pardon excusez-moi, la délibération n°8, eh bien elle vient éclairer ce que nous évoquions tout à l'heure sur le sujet des préemptions. La délibération n° 8, elle concerne le bilan des opérations foncières pour l'année 2024 donc, cela concerne les acquisitions que nous avons pu faire dans cette année, soit directement ce qui était le cas pour la Villa Mars, mais la Villa Mars c'était l'année dernière, je me retourne vers nos services donc, elle n'est pas dans le bilan de cette année ? C'était en quelle année la Villa Mars ? En 2024, elle y est. Alors on me confirme que la Villa Mars que j'évoquais tout à l'heure est dans le bilan de cette année-là, parce que vous savez souvent il y a un décalage entre le moment où nous décidons de la préemption et le moment où nous signons l'acte. Donc, la Villa Mars est probablement le plus bel exemple de ce droit de préemption que nous avons souhaité exercer pour éviter dans un endroit, il y a des endroits où c'est bien de construire, j'évoquais tout à l'heure à la place de la station-service, il y a des endroits notamment dans le quartier Sainte-Anne où les axes de circulation, les réseaux, l'accès, où à La Plana, je l'ai évoqué, ne permettent pas des projets démesurés et donc, à la Villa Mars nous avons choisi bien évidemment de préempter et d'en faire une propriété communale. Et puis, parfois nous utilisons ce que j'évoquais tout à l'heure, le vecteur de l'Etablissement Public Foncier Régional qui fait les acquisitions pour ensuite à terme permettre des projets. Dans le bilan de cette année, vous verrez notamment une acquisition sur ce qu'on appelle la plaine du Rostit c'est-à-dire en fait, le long du boulevard Général de Gaulle entre le chemin de l'arbre et le chemin Fuon Dou Magistre, il y a là des bâtiments anciens pour certains très dégradés et donc au fur et à mesure que les propriétaires vendent, madame Meynard j'insiste, vous direz bien que nous, nous n'avons pas exproprié, mais que ce sont des gens qui voulaient vendre et que ces gens qui voulaient vendre eh bien, nous avons utilisé le droit de préemption, mobilisé l'Etablissement Public Foncier Régional et c'est l'Etablissement Public Foncier Régional qui fait l'acquisition à cet endroit-là, voilà. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci monsieur le Maire. Quelques réflexions. Ce bilan nous conduit une fois encore à partager devant les Trinitaires plusieurs réflexions essentielles sur la mobilité locale. Notre territoire connaît des difficultés croissantes en matière de déplacement, une réalité que nul ne saurait contester. L'ajout de nouveaux logements bien que répondant à un besoin réel, entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de véhicules, cela aggrave la congestion, accentue les problématiques de sécurité routière et rend le stationnement toujours plus complexe. Concernant le cadre de vie et l'environnement, la multiplication des constructions et l'artificialisation des sols contribuent à la disparition progressive des espaces verts et nuisent à la biodiversité locale. Cette dynamique de bétonisation altère profondément l'identité de notre commune et dégrade la qualité de vie des habitants. Dernier item sur la pression sur les services publics : l'augmentation de la population induite par ces opérations foncières nécessite de manière logique le développement de nouveaux équipements publics : crèche, école, infrastructure de santé, etc., or ces aménagements représentent un coût important pour la collectivité qui doit être anticipé et intégré dans une véritable stratégie d'aménagement équilibré de territoire. Je vous remercie monsieur.

Monsieur le Maire :

Bien, merci monsieur Razafindralambo. Finalement, je suis assez d'accord avec les grandes lignes de vos orientations qui finalement donnent raison exactement à ce que je viens d'expliquer. Vous êtes en train de me dire qu'il ne faut pas bétonner, je viens de vous dire qu'on a préempté à plein d'endroits pour ne pas bétonner. Vous n'étiez pas élu dans la mandature précédente donc, je ne vous fais pas l'affront de vous renvoyer les sujets que j'ai évoqués tout à l'heure, de bétonisation projetés sur La Plana, sur Sainte-Anne, etc. que j'ai évoqués à plusieurs reprises. Donc, vous nous dites qu'il ne faut pas bétonner, c'est ce qu'on vous explique, vous nous dites qu'il ne faut pas trop imperméabiliser les sols, vous avez entièrement raison et nous, on essaie autant que faire se peut que les constructions se fassent là où c'est déjà imperméabilisé, c'est l'exemple de la station-service où là on avait un endroit bétonné, pollué, qu'on a remplacé par quelque chose

d'utile. Après voilà, c'est un équilibre difficile. Moi, ce que je considère c'est que la vision de La Trinité sur le long terme, c'est une commune qui n'a pas vocation à augmenter significativement sa population. Elle n'a pas vocation et pour moi, pour les membres de mon équipe, l'équilibre dans lequel nous sommes entre 10 000 et 11 000 habitants, c'est un équilibre qui doit rester le nôtre. D'ailleurs, je disais tout à l'heure que j'étais en votre nom à tous, au nom des Trinitaires, Vice-Président en charge de la prévention des risques majeurs. Les documents que nous travaillons avec l'État notamment, ce qu'on appelle le PPRI, le Plan de Prévention du Risque Inondation, de toutes les façons va bien dire qu'il n'y a pas beaucoup d'endroits où on pourra construire donc, moi mon analyse c'est que partout où on est sur des axes de circulation facile et évidemment, il faut savoir regarder aussi un peu plus loin puisque j'évoquais tout à l'heure le tramway dont le projet est désormais acté, si on se projette à l'horizon de 20 ans, 30 ans, il faut regarder la ville avec le tramway qui sera là, avec le train qui aura augmenté sa cadence, avec les aménagements que nous avons faits. Donc, à partir du moment où on est sur des axes de circulation on peut un peu densifier, c'est l'exemple encore une fois de l'ex-station Cornia, c'est l'exemple aussi que j'évoquais à l'instant de la plaine du Rostit. Si à la place du bâti un peu dégradé qu'il y a entre le chemin de l'arbre et le chemin Fuon Dou Magistre, on met des immeubles un peu structurés, jolis, si possible des commerces en pied d'immeuble, etc., là cela ne posera pas de problème. Peut-être ne pourrons-nous jamais d'ailleurs le faire à cause du Plan de Prévention du Risque Inondabilité, on verra bien. En tout cas, à cet endroit-là sur les axes de circulation, un endroit où les gens n'auront qu'à descendre pour choisir entre le train, le tramway, le bus, la voiture, la piste cyclable, bon voilà, à cet endroit cela ne pose pas de problème. Par contre, au fin fond de La Plana, au fin fond de l'avenue de la Comtesse, là, moi je ne suis pas d'accord, c'est pour cela qu'on a bloqué. Donc, je crois qu'on est d'accord en fait là-dessus et c'est exactement la vision que nous avons de l'aménagement de la ville. Alors après c'est facile de dire : "Ah ! il y a toujours plus d'embouteillages !", bien sûr qu'il y a toujours plus d'embouteillages. Bon, est-ce que c'est de la faute aux aménagements que nous avons faits ? J'ai la faiblesse de croire que non et ce n'est pas simplement une croyance, c'est sur la base de l'observation. Ce qui crée les embouteillages depuis de nombreuses années, c'est qu'on est dans une vallée contrainte qui n'a pas beaucoup d'axe de circulation, que dans la vallée beaucoup de constructions ont été faites, que les gens ont de plus en plus de voitures et donc, ils se retrouvent tous sur les mêmes axes de circulation. On a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, quand on tourne ce sujet dans tous les sens, ce n'est pas moi qui le dit c'est notamment les comités préfectoraux avec le Préfet, le Département, la Région, la Métropole, les communes, c'est-à-dire tous les décideurs locaux sont d'accord et se sont entendus sur ce scénario : quand on croise toutes les études on se rend compte que la seule chose qui peut dégorger de façon significative nos axes de circulation, c'est le tramway parce que cela enlève 18 000 véhicules par jour. Donc, les gens qui pourront prendre le tramway parce que ça correspond à leur trajet de déplacement, ils le prendront, ceux qui auront toujours besoin de leur voiture, ils prendront leurs voitures sur des axes libérés de tous ceux qui prendront d'autres modes de circulation. Donc, c'est notre seule perspective, c'est pour ça qu'on la souhaite si ardemment, c'est pour ça que moi, je me bats si ardemment et que je suis si heureux que nous ayons obtenu cet arbitrage et que nous lancions bientôt l'enquête publique. Mais il faut aussi tous, que l'on soit honnête intellectuellement. Et en attendant, il faut aussi améliorer en permanence notre cadre de vie, nos aménagements, changer aussi parfois un peu nos usages. Moi, je suis le premier à prendre la voiture très régulièrement, mais on sait tous qu'il y a plein de gens qui, pour des très petits déplacements, parfois pour amener leur enfant à l'école alors même qu'ils ne vont pas tout de suite travailler, prennent la voiture par réflexe. Il ne s'agit pas de leur jeter la pierre, mais nous, notre responsabilité c'est de faire une ville, pour ceux qui le peuvent où le plus de déplacements par d'autres moyens soit possible. Et cette fameuse piste cyclable qu'on a appelé ensemble puisqu'on a voté pour ça : « la promenade du Paillon », « la promenade du Laghet », vous voyez comme moi que chaque jour davantage et notamment au printemps quand il fait beau, etc. eh bien vous avez de plus en plus de gens qui vont à pied dessus, qui poussent leurs poussettes, qui sont y compris à vélo. Je vous mets au défi de passer plus de 5 minutes sans voir un vélo sur la piste cyclable alors qu'au début j'étais le premier à me dire qu'il n'y en avait pas tant que ça pour l'instant des vélos sur la piste cyclable. Aujourd'hui, plus personne d'honnête intellectuellement peut dire qu'il n'y a personne. Mais on s'en fiche, on n'est pas des ayatollahs du vélo loin de là. C'est simplement, pouvoir aménager et pouvoir offrir toutes les possibilités de déplacements agréables. Et moi, quand je vois effectivement comme c'est le cas en ce moment, des papas ou des mamans qui apprennent à leurs gamins à marcher, à faire du vélo, qui poussent la poussette, qui sont en trottinette, qui se déplacent et qui font cela en plus, en se promenant dans un endroit arboré, etc. Je me dis

que ce n'est pas totalement inutile et que toutes les collectivités qui nous ont soutenus au-delà de toutes les sensibilités politiques ont eu raison de le faire, comme elles ont eu raison de le faire pour la Stella parce que moi je suis quand même très étonné d'entendre systématiquement comme un refrain, madame Martello, madame Meynard dénigrer la Stella alors que je les ai souvent vues sur des tribunes avec le Président du Conseil Départemental ou ses amis et que le Président du Conseil Départemental est venu lui-même poser la première pierre de la Stella en donnant un million d'euros et en disant que c'était formidable et je le remercie une nouvelle fois publiquement parce que vous savez, il y a des gens qui savent se positionner au-delà des sensibilités politiques. Le Président du Conseil Départemental est de ceux-là, comme le Président du Conseil Régional, comme le Préfet, comme le Président de la Métropole qui savent voir dans une commune comme la nôtre, qu'on a besoin de soutien et que l'intérêt général se place au-dessus des polémiques. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Martello.

Madame Martello :

Alors, je rappelle que nous tous dans l'opposition, j'inclus madame Escalier, on ne dénigre pas la salle culturelle, on dit simplement qu'elle est beaucoup trop chère pour les Trinitaires, voilà. On le répète, on le répètera tout le temps. Ensuite, si ma mémoire est bonne...

Monsieur le Maire :

Cela n'est pas ce que pense le Président du Conseil Départemental...

Madame Martello :

Eh bien, moi, je ne suis pas dans sa tête.

Monsieur le Maire :

... qui a eu la gentillesse de faire voter un million d'euros. Continuez, continuez.

Madame Martello :

Le Président du Conseil Départemental, il est pour l'équité, on vous l'a expliqué, il donne de l'argent à toutes les communes. L'équité c'est un mot qui a du sens.

Monsieur le Maire :

A votre époque...

Madame Martello :

Demandez au public de se taire derrière, c'est très désagréable.

Monsieur le Maire :

... il n'y avait pas eu un million d'euros de subvention pour des projets puisqu'il n'y avait pas de projet.

Madame Martello :

Evidemment, il n'y avait pas de projet, pourquoi il n'y avait pas de projet monsieur Polski ?

Monsieur le Maire :

Pourquoi il n'y avait pas de projet, parce que vous aviez fait couler la ville.

Madame Martello :

Eh bien rappelez-vous pourquoi il n'y avait pas de projet monsieur Polski.

Monsieur le Maire :

Vous avez fait couler la ville, vous le savez.

Madame Martello :

Mais pas du tout non, rappelez-vous.

Monsieur le Maire :

Alors continuez.

Madame Martello :

Soyez honnête

Monsieur le Maire :

Continuez.

Madame Martello :

Donc pour en revenir au tramway, si ma mémoire est bonne sur les 100 % des véhicules qui passent par La Trinité, 30 % des véhicules vont à Nice, le reste au Pont Garigliano, soit ils vont à l'ouest, soit ils vont à l'est, à Monaco ou à Antibes ou Cannes, ils prennent l'autoroute. Donc le problème, il est au Pont Garigliano, il n'est pas chez nous. Donc voilà, le tramway à La Trinité, c'est sûr, ça servira, mais je pense...

Monsieur le Maire :

Je vous invite à faire profiter de vos compétences d'ingénieur. Mais on a eu déjà des réflexions sur le tracé.

Madame Martello :

Non, mais c'est une étude que j'avais déjà lue et que j'avais réalisée.

Monsieur le Maire :

Mais vous êtes contre le tramway ou vous êtes pour ?

Madame Martello :

Moi, je préférerais qu'on aménage...

Monsieur le Maire :

Vous êtes contre ou vous êtes pour ?

Madame Martello :

Moi, je ne suis pas pour.

Monsieur le Maire :

Vous n'êtes pas pour, bon, d'accord.

Madame Martello :

Voilà. Moi, je préférerais qu'on aménage tout ce qui est déjà en place, c'est-à-dire les voies ferrées.

Monsieur le Maire :

La voie ferrée, elle est en cours d'aménagement vous le savez.

Madame Martello :

Oui, ou le train-tram.

Monsieur le Maire :

Vous savez que les travaux sont en train de se terminer et que des millions d'euros ont été investis par toutes les collectivités et l'État pour un renforcement du cadencement du train. Mais donc, je voudrais que vous ayez un positionnement clair, moi, j'ai des défauts mais j'essaie d'avoir des positionnements clairs. Est-ce que vous êtes pour ou contre le tramway ?

Madame Martello :

Je vous ai répondu.

Monsieur le Maire :

Vous n'êtes pas pour.

Madame Martello :

Je pense que les Trinitaires ne mettront pas 40 minutes pour rejoindre le cœur de ville au centre de Nice.

Monsieur le Maire :

Ils mettront 25 minutes.

Madame Martello :

Non, en tramway c'est 40 minutes.

Monsieur le Maire :

Non ce sera 25 minutes jusqu'à l'actuel Palais des Expositions.

Madame Martello :

Alors qu'en voiture ça va beaucoup plus vite, je pense.

Monsieur le Maire :

Donc, vous pensez que les Trinitaires ne prendront pas le tramway, c'est ça que vous pensez ?

Madame Martello :

Je pense, oui.

Monsieur le Maire :

D'accord. Ecoutez on verra dans quelques années. Mais dans quel monde vous vivez, parce que vous savez qu'il y a des Trinitaires qui prennent déjà le tramway alors qu'il n'est pas à La Trinité. Il y a des Trinitaires qui prennent leur voiture qui vont au pont Michel et qui prennent le tramway. Vous, vous pensez que quand le tramway sera à deux pas d'ici, les Trinitaires ne prendront pas le tramway ! Mais vous vivez dans quel monde ?

Madame Martello :

Eh bien, écoutez on en reparlera quand le tramway sera à La Trinité.

Monsieur le Maire :

On en reparlera effectivement. Alors qui est contre ce bilan des opérations foncières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

~~~~~

### **Délibération n° 9 - Revalorisation de la participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation pour les agents communaux**

**Monsieur le Maire :**

Donc la délibération n°9 concerne les ressources humaines. En l'absence de madame Fabienne Bermond déléguée aux relations avec le personnel, c'est madame la Première Adjointe qui va rapporter cette délibération relative à la revalorisation de la participation à la prévoyance pour les agents communaux. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Merci monsieur le Maire. Donc, dans le cadre de la continuité des mesures que nous avons prises pour le soutien au pouvoir d'achat des agents, il s'agit ici principalement de faire de cette délibération une mesure incitative, à inciter les agents à prendre une protection qui permettra d'éviter les risques, en tout cas une perte financière trop importante. Donc, nous proposons ici aux agents qui ont un indice inférieur ou égal à 478 de voir la participation en prévoyance passer de 7 € à 28 € et concernant les agents dont l'indice est supérieur à 478 la participation sera de 21 € par mois dans la limite des 50 % de la cotisation mensuelle de l'agent. Cette somme sera portée à 30 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et cette revalorisation permet donc de multiplier par 4 la participation de la commune à cette prise en charge et on espère qu'elle incitera les agents à prendre une protection complémentaire.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

J'ai deux questions s'il vous plaît. La prévoyance, est-ce qu'elle va assurer à 100 % le maintien du salaire ou des primes dans le cadre du RIFSEEP et est-ce qu'il y a des jours de carence qui sont prévus et si oui, à quelle hauteur ?

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Si je ne dis pas de bêtises, je crois que c'est à 90 % monsieur Omet ? La base c'est 90 ou 95, cela dépend des contrats.

**Monsieur le Maire :**

En fait, nous avons voulu justement que les agents ne soient pas contraints à cela. Il y avait la possibilité d'un contrat collectif obligatoire qui fixait un contrat. Là, nous avons choisi un autre régime, c'est-à-dire le choix de la prévoyance et la commune participe à cette prévoyance. Pour que ce soit clair pour les Trinitaires, on parle là des agents avec les rémunérations les plus basses et ce sont des agents qui, s'ils se retrouvent notamment dans une situation de maladie longue, assez rapidement perdent une partie significative de leur salaire, rapidement 50 %, etc. Et pour des gens qui sont malades par exemple qui ont un cancer, qui font de la chimiothérapie, ils peuvent se retrouver dans une situation dramatique ne pouvant plus payer leur loyer, leur crédit immobilier. Et les agents qui ont les plus bas revenus parfois, s'ils sont en bonne santé se disent : « Je ne vais pas dépenser quelques dizaines d'euros tous les mois à perte, d'une certaine manière, parce que j'en ai besoin pour boucler mes fins de mois, pour nourrir mes enfants, etc. ». Nous, nous n'avons pas voulu rendre obligatoire leur souscription, mais nous avons voulu augmenter la participation de la commune pour inciter les plus fragiles. On parle des gens qui entretiennent nos espaces verts, qui participent à notre police municipale, qui sont auprès de nos enfants dans les écoles, des agents du service public avec des niveaux de rémunération bas. Et donc, il s'agit d'une mesure de justice sociale, de protection pour des agents communaux dont nous sommes les employeurs. Evidemment, il s'agit toujours de bien positionner le curseur en faisant ce geste pour nos agents communaux et en même temps en ne demandant pas un effort trop important au budget communal. Mais là, il s'agit d'une participation qui est je crois légitime juste et protectrice pour éviter que des agents se retrouvent dans de grandes difficultés comme malheureusement cela a pu être le cas par le passé. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

08080808080808

## **Délibération n°10 – Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des écoles de La Trinité**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°10, madame la Première Adjointe, concerne la mise à jour du règlement intérieur de la commune et des organismes qui dépendent d'elle, comme le CCAS et la Caisse des écoles. Vous avez la parole.

### **Madame Nicoletti-Dupuy :**

Donc, effectivement nous nous devons de mettre à jour le règlement intérieur de la commune du CCAS, de la Caisse des écoles, notamment pour inclure ce nouveau montant de participation donc, à la prévoyance. La deuxième modification est la proposition d'un nouveau régime horaire. Donc, il existait le régime à 35h, celui à 36h et celui à 37h. Nous introduisons là, le régime à 38h qu'il sera possible de répartir sur 6 jours, qui est évidemment un choix de l'agent et qui entraînera 6 jours de récupération de temps de travail sans possibilité d'heures supplémentaires. Voilà, donc ce régime peut être particulièrement adapté sur certains services qui ont des horaires qui ne correspondent pas forcément à des horaires de bureau ou qui sont obligés de travailler avec d'autres contraintes. On peut voir peut-être les services de la future salle et des services qui actuellement peuvent travailler, comme la médiathèque, des fois sur d'autres horaires que les horaires classiques, voilà.

### **Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup il y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

### **Madame Escalier :**

C'est juste pour dire que c'est une proposition qui va dans l'amélioration des conditions de travail des agents. La flexibilité du temps de travail fait partie des pistes qui sont envisagées dans le cadre de la fonction publique pour essayer d'être plus attractif puisqu'on a du mal à recruter, toutes les collectivités rencontrent des difficultés. Donc cela va dans le bon sens, en tout cas pour les agents et l'amélioration encore une fois des conditions d'exercice.

### **Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup. Pas d'autres observations ? Je soumetts donc au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

XXXXXXXXXXXX

## **Délibération n°11 – Mise à jour de la convention de mise à disposition de policiers municipaux**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°11 concerne la sécurité publique et les agents de notre police municipale. J'en profite en votre nom à tous pour les remercier pour le rôle qu'ils jouent au contact des citoyens. Un rôle qui n'est pas toujours facile parce que c'est comme ça depuis la nuit des temps, la police, elle ne fait pas toujours plaisir, mais elle est là avant tout pour nous protéger et pour faire respecter la loi et l'ordre public au péril de sa vie souvent, ce n'est pas pour rien qu'ils ont des gilets pare-balles parce que cela n'est pas un risque théorique par les temps qui courent, qu'ils assument. Et donc, je les remercie y compris ceux qui sont dans cette salle. Voilà, il s'agit d'une délibération, monsieur l'Adjoint délégué à la sécurité, assez technique que je vous laisse nous présenter. Vous avez la parole.

### **Monsieur David :**

Merci monsieur le Maire. La police municipale de La Trinité exerce ses missions administratives et judiciaires sous le couvert de divers codes et d'une convention de coordination visée conjointement par monsieur le

Préfet, monsieur le Procureur de la République et monsieur le Maire. Dès lors que les forces municipales sont engagées au côté des forces de l'État dans le cadre des manifestations exceptionnelles, il convient d'établir une convention de mise à disposition des personnels qui est ici réactualisée. Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir modifier le coût des tarifs d'emploi et de mise à disposition, d'approuver la modification des tarifs d'emploi et de mise à disposition en annexe et de charger monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour l'application de cette nouvelle tarification.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame Meynard vous avez la parole.

**Madame Meynard :**

Merci. Oui monsieur l'adjoint donc, nous saluons bien sûr cette mise à jour ainsi que l'implication et le professionnalisme reconnus de nos policiers municipaux au niveau de la commune. Cependant, nous souhaitons relayer un ressenti donc, largement exprimé par des Trinitaires, celui d'une présence jugée insuffisante des agents sur le terrain, au profit d'un recours jugé excessif de la vidéooverbalisation. En effet donc, nous pensons qu'il est nécessaire qu'un rééquilibrage entre la présence humaine et cette surveillance automatisée est nécessaire et qui serait de nature à renforcer bien sûr, ce lien de proximité avec la population et améliorer ce sentiment de sécurité. Alors lors de grosses manifestations, un exemple donc, qui ont lieu au Palais des Sports, que ce soit le printemps des poètes ou des compétitions départementales, nous avons pu constater qu'il n'y avait pas ou peu de policiers municipaux. Il y avait même des sociétés de sécurité privée qui étaient présentes qui, malheureusement entraînaient un stationnement anarchique et avec des conséquences donc bien sûr, de désagrément et crispation au niveau du quartier au détriment de la tranquillité publique dont le Maire est le garant. Donc, peut-être que dans ce genre de manifestations, d'autres communes pourraient nous mettre à disposition des policiers municipaux, s'il y a un problème d'effectif au niveau de notre commune sur La Trinité. Je vous remercie monsieur l'Adjoint.

**Monsieur le Maire :**

Alors madame Meynard, je vais vous répondre puisque comme vous le savez ces sujets-là, qui sont délégués au deuxième Adjoint, ça n'est pas pour rien si c'est le deuxième Adjoint qui est en charge de la sécurité parce que nous avons voulu dire l'importance de ces sujets-là.

**Madame Meynard :**

Mais il ne peut pas me répondre lui ?

**Monsieur le Maire :**

Je vais vous répondre parce qu'il y a des sujets particulièrement importants qui justifient que le Maire dont émanent les pouvoirs de police, vous réponde en direct. Alors, d'abord sur le sujet des difficultés de circulation à l'occasion des deux événements que vous venez de citer : le printemps des poètes, d'une part et si j'ai bien compris, la manifestation de gymnastique de ce week-end, d'autre part, qui effectivement dès lors qu'il y a beaucoup de monde qui vient au gymnase, le printemps des poètes c'était des centaines et des centaines de participants, le gymnase c'était pareil mais sur deux jours, c'est une compétition de gymnastique de très grande envergure qui est accueillie et on est plutôt fier de les accueillir. Le gymnase, il est là où il est, c'est ni vous, ni moi, qui l'avons décidé. C'est quand même une belle réalisation voulue aussi par Jean-Louis Scoffié, mais il se trouve qu'il y a un parking qui est ce qu'il est, qui est un avantage, mais qui n'accueille pas évidemment sans limite, des stationnements. Même si chacun sait que sur le boulevard Général de Gaulle, aux abords immédiats du gymnase, il y a de nombreuses places, notamment le weekend et le soir, de très nombreuses places et notamment parce que nous avons libéré en passant en zone bleue à ces endroits-là, pas pour enquiquiner les gens, mais pour enlever les voitures ventouses. Du jour où nous sommes passés en zone bleue dans ces secteurs-là, tous les véhicules ventouses de l'Ariane, de la vallée qui stagnaient à cet endroit-là, ont dégagé et je vous invite à passer ce soir le long du boulevard du Général de Gaulle, le long du stade de l'Oli et vous le savez, il y a des dizaines et des dizaines de places disponibles. Donc, effectivement quand il y a des manifestations, il faut que nous soyons suffisamment bien organisés pour que les visiteurs, parfois quand c'est une compétition de gymnastique qui accueille des clubs de tout le Département comme

c'était le cas ce week-end eh bien, soient bien orientés pour si le parking du gymnase est plein, qu'ils sachent qu'ils peuvent se garer à cet endroit-là, de même pour le printemps des poètes où pourtant on avait anticipé, communiqué auprès des familles, etc., mais vous savez comment sont les gens, légitimement ils ont envie de se garer au plus près et puis voilà. Et vous avez raison, il faut qu'on puisse, grâce à notre police municipale, réguler ces usages, ce que nous faisons, mais c'est difficile. Simplement sur les effectifs de la police municipale, je voulais là aussi vous rappeler des réalités, madame Meynard, puisque vous étiez en charge des questions de sécurité dans la mandature précédente. Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, il y avait en effectif concret 8 policiers municipaux, aujourd'hui il y en a 14. Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité la police municipale n'était pas là le samedi, aujourd'hui elle est là le samedi toute la journée. Donc, moi je veux bien qu'on augmente en permanence, je le souhaiterais, mais vous qui passez votre temps à dire que les impôts des Trinitaires et vous avez raison sont, à cause du fruit du passé, trop élevés, si je disais : « eh bien, on veut une police municipale la nuit, on veut doubler encore l'effectif de police municipale », vous diriez "Ah, mais vous qu'est-ce que vous voulez faire, vous voulez augmenter les impôts, etc ?". Donc, il faut là aussi qu'on soit réaliste. Donc, nous avons augmenté les effectifs de la police municipale, nous les avons augmentés et nous avons étendu la présence de la police municipale au samedi et moi je ne suis pas comme vous, moi je salue l'action de la police municipale qui est présente sur le terrain, mais effectivement on ne peut pas mettre un policier municipal derrière chaque Trinitaire ou chaque visiteur de La Trinité, j'aimerais bien. Alors c'est pour cela aussi que nous assumons et là nous assumons de le faire en prolongement de ce qui a été fait par le passé, voulu par Jean-Louis Scoffié, porté par le chef de la police municipale, Jean-Luc Civalero et aujourd'hui, qui est assumé en succession de cela, en développant, en continuant de développer la vidéoprotection et en obtenant d'ailleurs des subventions extrêmement importantes, notamment de la Région pour développer le système de vidéoprotection qui, là aussi, n'est pas fait pour embêter les gens. Vous savez moi, je reçois autant d'appels pour me dire "Je me suis pris un PV alors que je suis resté quelques minutes, etc." que d'appels pour me dire "Mais comment ça vous ne verbalisez pas, les gens se garent n'importe comment, etc.". Donc ça, c'est le dur travail de la police qui l'exerce en notre nom. Et puis par ailleurs, je dois rappeler que sur les heures où la police municipale n'est pas présente, c'est-à-dire le soir et le dimanche, eh bien nous avons une convention de coordination avec la gendarmerie et je le répète dans toutes les réunions de quartier et à chaque fois que je peux échanger avec des Trinitaires sur ces sujets-là et j'espère que vous le faites aussi, inciter les Trinitaires à appeler la gendarmerie quand il se passe quelque chose le soir et le dimanche, par exemple sur du stationnement anarchique. On a parlé du gymnase, on aurait pu parler de tel ou tel snack qui s'installe et dont les clients ne respectent pas forcément la règle et donc, quand c'est à minuit, eh bien il faut bien que la gendarmerie intervienne, pour cela évidemment, elle fait des rondes et nous les incitons à faire des patrouilles et il faut aussi que les Trinitaires n'hésitent pas à appeler, pas forcément d'ailleurs le numéro de la gendarmerie à la Trinité, le 17 qui est comme vous le savez de la même manière qu'on appelle le 15 ou le 18 ou le 112 pour les urgences, on appelle le 17 et vous allez avoir le standard de la gendarmerie qui ensuite va envoyer, si c'est nécessaire, une patrouille et croyez bien que partout où les Trinitaires le font, cela fonctionne ; parce que souvent on nous signale telle ou telle chose qui s'est produite et je dis "Mais est-ce que vous avez appelé ?" « Ah, non », parce que parfois les gens des fois, soit ont peur de représailles, soit se disent qu'ils ne veulent pas déranger, soit se disent "Je l'ai fait une fois, ils ne sont pas venus, etc.". Donc, il faut le faire et dites bien à tous les Trinitaires, comme on le fait, qu'à chaque fois qu'ils appellent, ils ont eu l'impression d'avoir besoin d'une intervention et si les forces de l'ordre ne sont pas venues, il faut le signaler le lendemain matin à notre police municipale à 8h du matin en appelant en disant "Hier, j'ai eu ce problème, personne n'est venu », parce que nous ensuite, on échange avec la gendarmerie. Et croyez vraiment qu'à chaque fois que ce travail est fait avec rigueur, eh bien ça marche. On va rentrer là dans la belle saison, on sait bien que parfois les sujets de nuisances sonores, parce que les gens se rassemblent, etc., existent. Il faut que les gens appellent. Donc c'est extrêmement, extrêmement important. Mais sur les effectifs de la police municipale madame Meynard, soyons factuels, c'est ce que je viens de faire avec vous. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? S'il y en a pas d'autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*OOOOOOOO*

**Monsieur le Maire :**

Bien, l'ordre du jour est épuisé, je n'ai pas reçu de question orale.

**Madame Escalier :**

J'ai des questions concernant les décisions municipales.

**Monsieur le Maire :**

Oui, vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Concernant la DM1 et la DM2, vous évoquez des maîtrises d'ouvrage, est-ce que vous savez déjà à qui ?

**Monsieur le Maire :**

Alors la DM1 et DM2, la n°01-25, vous voulez dire ?

**Madame Escalier :**

Oui pardon, la n°01-25 et la n°02-25 concernant l'extension du cimetière.

**Monsieur le Maire :**

La maîtrise d'ouvrage comme vous le savez, elle est exercée par la collectivité.

**Madame Escalier :**

Eh bien là, vous parlez d'une assistance donc, je voulais juste savoir si vous saviez...

**Monsieur le Maire :**

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Non bien entendu.

**Madame Escalier :**

D'accord, vous ne la déléguez pas.

**Monsieur le Maire :**

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage, nous la désignerons en temps utile dès lors que nous aurons avancé sur le projet.

**Madame Escalier :**

D'accord. Ensuite sur les DM3 et DM5, il me semble qu'il y a des coquilles.

**Monsieur le Maire :**

Lesquelles, pardon ?

**Madame Escalier :**

La DM3 et DM5 en page 2, l'article 5 : « Adopter le planning prévisionnel des travaux d'extension du cimetière », alors que la DM porte sur la rénovation énergétique de l'école Lepeltier.

**Monsieur le Maire :**

Il y a une coquille là oui, donc, on va en prendre acte.

**Madame Escalier :**

Eh bien deux, sur la DM3 et DM5, c'est les mêmes.

**Monsieur le Maire :**

D'accord. Donc, elles seront modifiées.

**Madame Escalier :**

Je ne reviens pas sur les 5 emprunts. La DM n°7 et n°8, il y a donc deux prêts pour 650 000 € pour la prévention des inondations. Vous pourriez nous indiquer aussi quels sont les sites concernés ?

**Monsieur le Maire :**

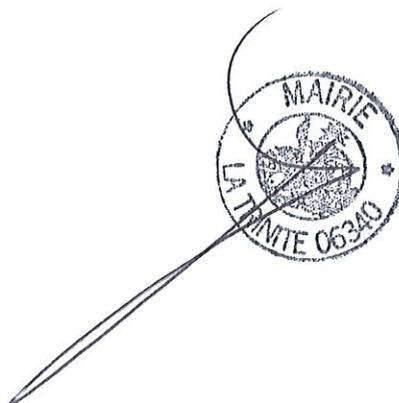
Alors ça vous savez c'est ce que nous avons décidé dans le réaménagement du centre de la ville. Vous savez qu'on a modifié l'autorisation de programme où, au-delà de la salle elle-même, de La Stella, nous avons prévu de réaménager l'ensemble des espaces donc, de La Stella jusqu'à l'école l'Eau-Vive située en face et à l'école Lepeltier. Donc, il y a là des endroits de désimperméabilisation, on évoquait tout à l'heure la bétonisation excessive eh bien non, nous, nous débétonnons puisque je rappelle quand même qu'à la place de La Stella avant, il n'y avait pas un champ de blettes, il y avait les Gerles, bâtiment amianté, abandonné depuis 20 ans. Donc, nous avons remplacé de l'amiante abandonnée par un bâtiment qualitatif, mais tout autour, nous prévoyons effectivement de mobiliser des subventions pour des aménagements, notamment dans le parvis qui se situe entre La Stella actuelle et l'école Vira-Souleù, eh bien là, il y aura un parvis végétalisé. De la même manière, l'aménagement de la traversée de La Stella vers la cour actuelle de l'Eau-Vive, où nous allons ouvrir pour qu'il y ait là, un passage. Eh bien, tout cela ce sont les espaces de désimperméabilisation. Cela répond à votre question ? Parfait. Pas d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je remercie chaleureusement les Trinitaires qui nous ont écoutés, en particulier ceux qui sont dans la salle et qui ont retardé leur heure de dîner et ceux qui ont préparé leur dîner de derrière leur écran. Merci à tous et vive La Trinité.

**Monsieur le Maire :**

~~~~~  
La séance est levée à 20h30
~~~~~

Laurent Portelli,  
Secrétaire de séance.

*En incapacité  
de signer.*



Ladislav POLSKI,  
Le Maire.